

QUESTIONS D'ARGENT
CHARLES SIROIS, DES PAGETTES
AUX SATELLITES B 1



MONDE/MAGAZINE
JEAN DANIEL, FONDATEUR DU
NOUVEL OBSERVATEUR C 1

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE JEUDI 25 SEPTEMBRE 1997

www.lesoleil.com

Baril admet le tort fait à des militaires



Le général Maurice Baril, qui devenait officiellement, hier, le nouveau chef d'état-major de l'armée canadienne, a admis, en conférence de presse, la lenteur du Conseil spécial de révision de carrières mis sur pied pour juger la soixantaine de militaires accusés d'inconduite, à Bakovici. Il a admis, à une question qui faisait suite à la manchette du SOLEIL d'hier, que tout ça a fait du tort à certains militaires. Détails en page A 9.

LA RÉSIDENCE DU PREMIER MINISTRE À QUÉBEC

Pas sous le règne de Bouchard

MICHEL CORBEIL
ET JULIE LEMIEUX
Le Soleil

QUÉBEC — Compressions et politique obligent, ce ne sera pas sous le règne de Lucien Bouchard que le premier ministre québécois élira domicile, à Québec, avec sa famille, dans une résidence officielle.

Hier, avant même le dévoilement du rapport Bertrand sur l'avenir de la capitale, M. Bouchard a écarté de mettre lui-même en application une des recommandations, celle préconisant qu'une résidence de fonction, à Québec, soit mise à la disposition du chef du gouvernement.

« Pour vous dire bien franchement, la solution la plus simple pour moi et pour ma famille, ce serait que l'État nous pourvoie d'une résidence officielle où nous pourrions vivre et travailler à Québec, a commencé par dire M. Bouchard.

« Mais ce n'est tout simplement pas possible, politiquement, a-t-il enchaîné. Dans le contexte actuel des compressions, des fermetures d'hôpitaux, des efforts demandés à droite et à gauche, de ceux que nous avons nous-mêmes déjà consentis, comment pouvez-vous imaginer qu'on puisse doter le premier ministre d'une résidence avec tout l'aspect d'apparat qui s'en dégagera ?

« Un jour, cela se fera, a avancé M. Bouchard, écartant qu'il soit ce futur maître des lieux. J'aimerais pouvoir, à la fin de ma vie politique, régler cette question, pour l'avenir.

« J'ai toujours pensé que ce sera fait par quelqu'un qui quitte ses fonctions, avec beaucoup d'appuis dans les sondages. Il pourra convenir avec le chef de l'opposition de l'époque que c'est une bonne chose pour l'État du Québec. »

Il a tenu à souligner que le défunt premier ministre libéral Robert Bourassa avait écarté pour des raisons semblables une telle idée, avancée par le chef péquiste Jacques Pari-

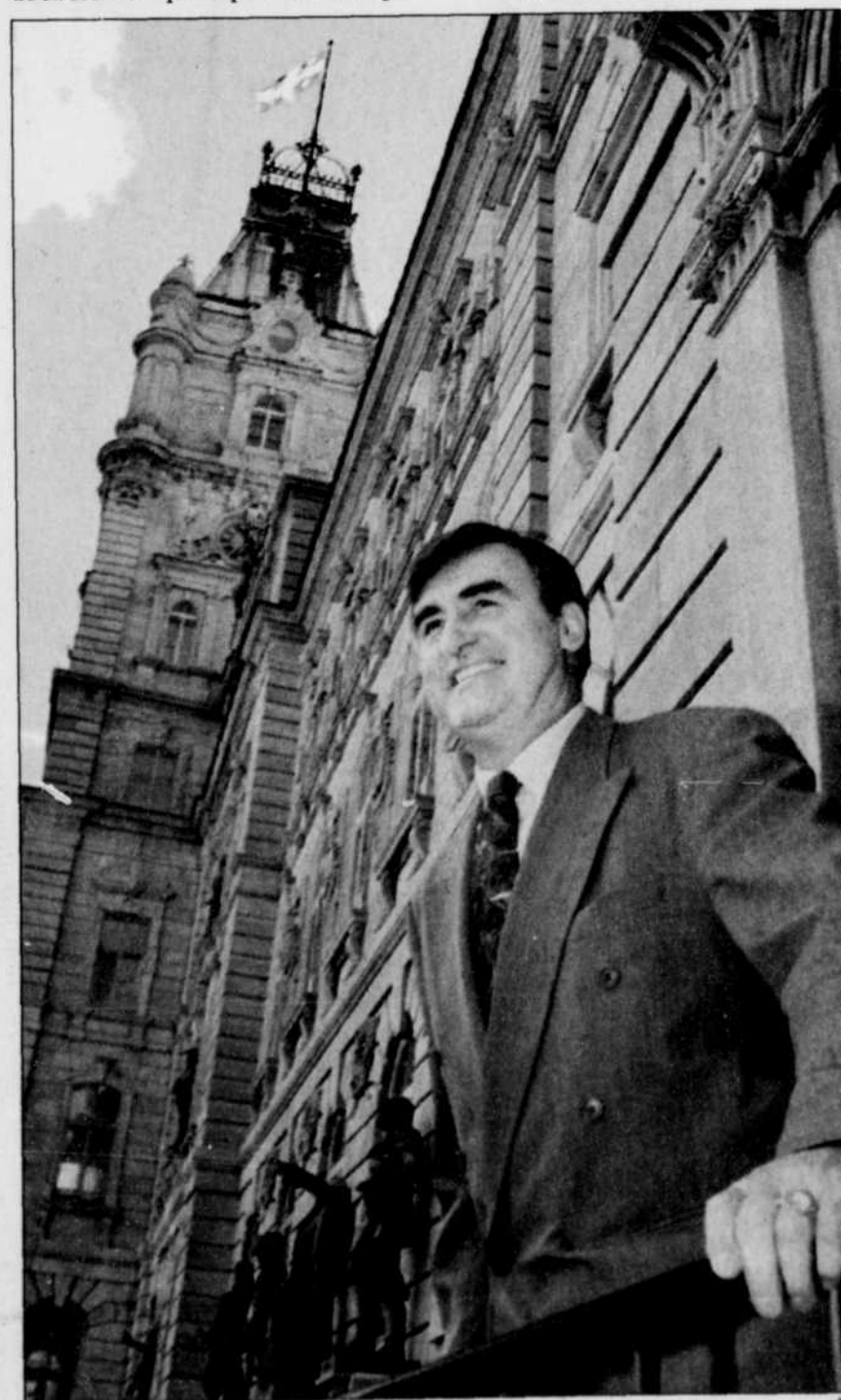
zeau, en 1989. M. Bourassa avait rétorqué, « moi, je construirais un hôpital de plus, a rappelé M. Bouchard. Cette question doit sortir des débats partisans et ne pas se faire par des gens qui le feront pour eux-mêmes. »

Cette déclaration du premier ministre représente un premier revers pour le Groupe de travail sur l'avenir de la fonction publique dans la capi-

tale nationale. Car dans son rapport, rendu public hier, le comité présidé par le ministre Roger Bertrand suggère ironiquement que la résidence de fonction du chef du gouvernement soit établie à Québec.

Le ministre Bertrand a toutefois tenté de minimiser l'impact de cette

Voir BOUCHARD en A 2 >



Le premier ministre en face du parlement.

90 000 adresses privées de courrier

134 facteurs en jeans suspendus

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Au moins 90 000 résidences et commerces de la région n'ont pas reçu de courrier hier, en raison de la suspension de 134 facteurs et factrices. La même situation risque de se répéter aujourd'hui. Les 55 facteurs du poste de Charlesbourg se sont présentés au travail, hier matin, en portant des jeans, au lieu de l'habituel pantalon gris-bleu. Les patrons ont alors ordonné aux facteurs de retourner chez eux pour revêtir leur uniforme au complet. Devant le refus d'obtempérer, les fac-

teurs se sont vus imposer une suspension d'une journée. En apprenant la nouvelle, les facteurs des postes de Beauport, Bourassa et Jean-Talon ont eu aussi quitté le travail, en guise d'appui à leurs confrères. Résul-

Voir 90 000 en A 2 >

TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS

Ça bouge

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

QUÉBEC — Le gouvernement ramène à 350 millions \$, pour 1998, sa facture initialement de 500 millions \$, déjà réduite, la semaine dernière, à 375 millions \$. La Fédération des commissions scolaires lui propose par ailleurs de sauver 70 millions \$ en transférant le transport scolaire du ministère des Transports à celui de l'Éducation.

Hier, le président de l'UMQ, M. Mario Laframboise, semblait très enthousiaste après la rencontre avec les négociateurs du gouvernement, MM. Maurice Charlebois, du Conseil du trésor, et Jean-Roch Boivin, du bureau du premier ministre Lucien Bouchard. Il semblait fier du lapin qu'il venait de sortir de son chapeau, l'entente avec la Fédération des commissions scolaires.

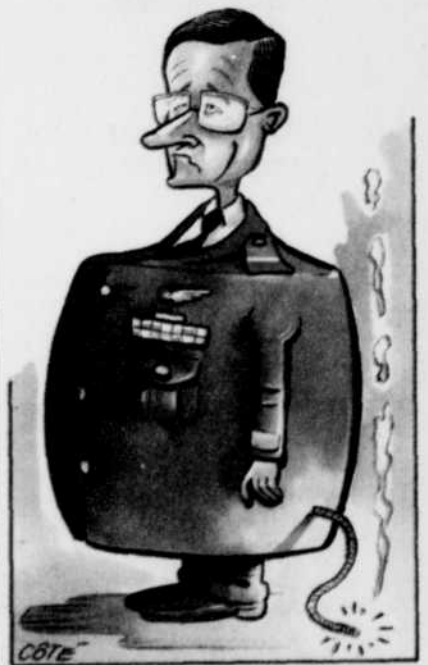
Mais il reconnaissait que le gouvernement tenait toujours « mordicus » à transférer le transport scolaire au monde municipal.

Un peu plus tard, lors d'une séance de négociation avec l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ), le gouvernement a confirmé qu'il projetait toujours de confier le transport scolaire aux MRC, mais qu'au lieu de transférer le coût total, 420 millions \$, il en transférerait seulement 270 millions \$. Le gouvernement récupérerait aussi 75 millions \$ sur les en-lieux de taxes et 5 millions \$ sur l'inspection des bâtiments. Il faudrait trouver 150 millions \$ pour atteindre l'objectif d'un transfert de 500 millions \$ en 1999 et ils proviendraient de coupures dans les programmes gouvernementaux.

Ces 150 millions \$ devraient être récupérés par les municipalités au moyen de mises en commun et l'UMRCQ voit mal comment ses membres, des petites municipalités, pourraient y arriver.

Voir TRANSFERT en A 2 >

LE GÉNÉRAL BARIL
... DE POUVRE !



LA MÉTÉO



Maximum 10, Minimum 6

Pluie intermittente. Demain, nuageux avec 40% de probabilités d'averses. Détails page C 2.

QUÉBEC, 101e ANNÉE, NO 265
FLORIDE, 1.65 \$ US
MONTRÉAL, OTTAWA 70¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.
60¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.

MIDLAND WALWYN 500%* 3 ans
HYDRO QUÉBEC
Appelez 1 800 463-8317 ou 652-8011
*Taux peut varier, sous réserve des disponibilités.
Membre - FCPE

LES RETOURNES

TRANSFERT Pour plaire à l'UMQ

Suite de la Une

L'UMRCQ croit que le gouvernement veut ainsi plaire à l'UMQ qui souhaite des coupures dans les programmes gouvernementaux, tout en maintenant le cap sur le transfert du transport scolaire aux MRC et communautés urbaines, une façon de tenter de contenter tout le monde, mais la tentative échoue.

Si bien qu'aujourd'hui la présidente de l'UMRCQ, Mme Jacinthe B. Simard, va chercher un autre mandat de son conseil d'administration. Et il semble d'ores et déjà que la manifestation monstre du 2 octobre devant le parlement ne pourra être évitée.

La présidente de la Fédération des commissions scolaires, Mme Diane Drouin, croit que le transfert du transport scolaire du ministère des Transports à celui de l'Éducation pourra engendrer des économies de 70 millions \$, car il restera 60 commissions scolaires l'an prochain, il faudra revoir les règles de financement et il y aura de nouveaux territoires. La rationalisation faite à cette occasion permettra ces économies. La ministre

Pauline Marois, rejointe en Saskatchewan par Mme Drouin est prête à regarder cela.

À l'appui de son entente avec l'UMQ, Mme Drouin évoque un « chaos épouvantable » à la rentrée scolaire, si jamais le transport scolaire devenait responsabilité municipale. M. Laframboise, de son côté, croit que les MRC, à qui le gouvernement propose d'en confier la gestion, ne sont pas prêtes, pour plusieurs, à recevoir une telle responsabilité. Il a fait voir que 25 des 30 MRC membres de l'UMQ lui ont dit être opposées à recevoir cette responsabilité.

Les négociateurs gouvernementaux auraient accepté que toute contribution supplémentaire aux 350 millions \$ serait déterminée lors de la négociation d'un nouveau pacte fiscal, selon l'UMQ. Le négociateur Boivin a affirmé que les sommes manquantes devront être trouvées dans des mises en commun qui devront se faire de façon « importante et accélérée ».

Enfin, M. Boivin a laissé entendre que le gouvernement était prêt à « faire sa part » pour aider les municipalités à réduire les coûts de leur masse salariale.

Moratoire d'Ottawa sur les compressions dans la santé

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de la Santé Allan Rock a décrété un moratoire sur les compressions budgétaires à la division de la protection de la santé de son ministère.

Ainsi les coupes de 12 millions \$ qui avaient été annoncées en juillet sont suspendues, jusqu'à ce qu'un comité consultatif nouvellement créé eût fait part de ses recommandations.

Toutefois, les compressions effectuées avant le mois de juillet ne seront pas abolies. Il n'est donc pas question de recréer le bureau sur la sécurité des médicaments, qui a déjà été démantelé. « Il y a des choses que nous ne pouvons pas reconstituer », a déclaré le ministre.

Cette décision marque un changement radical de position de la part du

gouvernement. Les hauts fonctionnaires du ministère de la Santé avaient jusqu'à présent vigoureusement défendu les coupes, refusant d'admettre qu'elles aient pu compromettre l'efficacité du ministère dans ses tâches scientifiques.

Mais des critiques, parfois formulées par des employés du ministère qui s'exprimaient sous le couvert de l'anonymat, ont laissé entendre que le ministère n'avait plus les ressources nécessaires pour protéger la population canadienne contre la consommation de médicaments dangereux ou l'usage inadéquat de certains produits médicaux, par exemple.

Selon le ministre Rock, le moratoire s'inscrit dans le cadre d'un programme de trois ans visant à réévaluer et consolider son ministère.

BOUCHARD Dans son ensemble

Suite de la Une

recommandation, affirmant qu'il faut prendre le rapport dans son ensemble et éviter de n'en retenir que quelques brides.

« Il ne faut pas que la question de la résidence de fonction du premier ministre devienne un élément tellement important qu'on ne regarde pas l'ensemble de la problématique », a-t-il affirmé. À son avis, c'est le comité ministériel spécial, formé hier pour se pencher sur les conclusions du rapport Bertrand, qui devra évaluer le mérite de cette recommandation.

Dans leur rapport, le ministre Bertrand et ses collègues mettent davantage l'accent sur l'adoption rapide d'une politique relative à la capitale nationale et à sa fonction publique. Une recommandation qui a été prise au sérieux par le comité ministériel spécial et son président, le ministre responsable de la région de Québec Jean Rochon, qui promet d'agir avec célérité à cet égard.

Cette politique devrait s'articuler autour de différents objectifs, écrit-on dans le rapport Bertrand, qui a été commandé à la suite du Forum des priorités régionales de 1996.

On devrait d'abord développer et accroître le rôle spécifique de la capitale nationale en tenant à Québec les activités et événements reliés à l'Assemblée nationale, que ce soit sur le plan des travaux du conseil exécutif ou du conseil des ministres.

C'est aussi à Québec que devraient être localisés les bureaux centraux des ministères et le siège des juges des cours du Québec, tout comme les négociations à caractère social, économique ou politique et les événements internationaux. À ce chapitre, on propose l'implantation d'un centre de conférences internationales dans la capitale, organisme qui pourrait avoir pignon sur rue au Centre des congrès.

Le ministre Bertrand souligne de plus que le gouvernement devrait adopter, d'ici le 31 décembre, une po-

litique visant à encadrer tout nouveau projet d'implantation de ministères, afin que la région de Québec puisse profiter de ces investissements dans le futur. « Mais on ne veut pas refaire l'histoire », a spécifié M. Bertrand, laissant ainsi entendre qu'il n'y aura pas de transfert de ministères et de fonctionnaires à Québec.

Le rapport propose en outre d'élaborer une « clause capitale », qui obligerait le gouvernement à penser aux conséquences de ses actions sur le développement de la région de Québec lors de chaque prise de décision.

Pour redonner un souffle de vie à la fonction publique de la capitale et compenser pour les compressions budgétaires essuyées par les employés de l'État, le groupe de travail suggère entre autres d'investir dans un fonds de reconversion de l'emploi et un programme de recrutement de jeunes fonctionnaires. On ne fait toutefois pas mention des montants qui devraient être investis dans ces projets.

Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, n'a pas caché sa satisfaction face aux conclusions du rapport Bertrand. Selon lui, ce document doit être pris au sérieux. « Ça serait gourmand de dire que ce n'est pas assez. Mais à partir de ce menu, le chef pourra se mettre au travail pour concocter des plats très intéressants dans un court laps de temps », a-t-il avancé.

Ses deux opposants à la mairie de Québec n'ont toutefois pas été aussi tendres à l'endroit du document du ministre Bertrand. Le chef du Parti des citoyens, Jean-Guy Lemieux, s'est interrogé sur la nécessité d'un autre rapport à ce sujet. « Je suis convaincu que le signal doit être donné par Lucien Bouchard personnellement, en venant habiter de façon permanente à Québec », a-t-il martelé.

De son côté, Georges Lalonde, chef du Progrès civique, a profité de l'occasion pour s'attaquer au leadership du maire de Québec, qui serait, selon lui, responsable de la fuite des activités gouvernementales vers Montréal.

90 000 Facteurs

Suite de la Une

tat : 134 facteurs suspendus pour la journée et 90 000 adresses où le courrier ne s'est pas rendu.

Patrons et syndicats s'entendent sur cette version des faits. Mais il y a désaccord sur la légalité du geste, et sur l'importance à y donner. Selon la porte-parole de la Société canadienne des postes, une injonction émise par le conseil canadien des relations de travail interdit tout moyen de pression tant que se poursuit la conciliation. Mme Hélène Barnard ajoute que le port de l'uniforme, payé par l'employeur, fait partie des conditions de travail, et que la convention oblige les facteurs à le porter.

Le président du syndicat des travailleurs et travailleuses des postes de la région de Québec prétend de son côté que l'injonction, émise à Winnipeg, ne s'applique pas au Québec. M. Gaétan Collard trouve exagérée la réaction des patrons des facteurs, qui portaient des jeans, mais tout le reste de l'uniforme, soit la chemise et le manteau identifié à la Société canadienne des postes. « Le fait de porter des jeans n'empêche pas de livrer le courrier », estime M. Collard.

Pour la porte-parole de la Société canadienne des postes, il n'est pas question de céder. « La convention doit être respectée, et le port de l'uniforme en fait partie », commente pour sa part Mme Barnard.

La situation risque de se répéter aujourd'hui. Le président du syndicat a promis que les facteurs porteront encore des jeans en entrant au travail ce matin. Du côté

patronal, on refusait, hier, de spéculer sur les gestes que poseraient les syndiqués aujourd'hui, et sur les mesures qui devraient être prises pour assurer la distribution du courrier.

Désaccord sur la légalité du geste posé

Il y a un grand risque de répétition aujourd'hui

RÉFLEXION

La route était longue et le vent frigidé; le barde était vieux et ses membres rigides; ses joues ridées et grises ses tresses; fantôme d'une époque d'allégresse.

Sir Walter Scott
The Lay of the Last Minstrel

NUMÉROS CHANCEUX

6/49

tirage du 24-09-97
10-12-34-37-39-41
(complémentaire)

4

EXTRA

322558

LA QUOTIDIENNE

tirage du 24-09-97

2-5-0

1-5-1-6

BANCO

tirage du 24-09-97

7-19-23-25-30-31-38-40-41-42

45-51-57-58-59-61-63-66-67-70

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale 3 à 7
Le Québec et le Canada 8 à 14
Le Monde 15

CAHIER B

Questions d'argent 1 à 8
Bourses 4 et 5
Opinions 6 et 7

CAHIER C

Le Monde Magazine 1 et 2
Arts et spectacles 3 à 10
Votre agenda 4
Ce soir à la télé 2
Annonces classées 6 à 9
Décès 9 et 10

CAHIER D SPORTS

Maurice Dumas 1
André-A. Bellemare 5
Statistiques 2 et 4
Jeux et B.D. 7

SERVICES

Abonnements 686-3344
1-800-463-2362
Annonces classées 686-3311
Carrières et Professions 686-3270
Internet www.lesoleil.com
Promotion 686-3342
Publicité Détaillants 686-3435
Publicité générale 686-3270
Rédaction 686-3394
Renseignements 686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est : c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoyé de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0770

LE TRENTE ET UN*

TABLEAU

Collection shetland exclusive
le polo zip jacquard
49⁹⁵

Une valeur mode assurée, le juste rapport qualité-prix. Notre pull pure laine en combinaisons de noir, brun, vert, marine, aubergine, jaune. P.m.g.t.g. Rég. 75,00*, chemise flanelle carreaux 59,95

D'AUTOMNE

En exclusivité au 31
le costume trois-pièces
299⁹⁵

Complet au 31! Veste, gilet et pantalon affichent le costume parfait en crêpe de laine mini carreaux. Tons de taupe et noir. 38 à 46. Rég. 395,00* Ste-Foy, Galeries de la Capitale

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

Votre place dans le monde du spectacle est au Grand Théâtre le 28 septembre.

les journées de la culture

Fermeture déguisée pour «St-Sac»

La CSN rejette le rapport sur les hôpitaux

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le conseil central de Québec et de Chaudière-Appalaches de la CSN rejette carrément les recommandations de la firme CGO quant à la fermeture de la moitié des salles d'urgence de la région de Québec. Dans le cas de Saint-Sacrement, on croit qu'il s'agit d'une fermeture déguisée à réaliser dans quatre ans.

«Le rapport ne fait que confirmer les annonces faites par la Régie régionale de Québec et qu'accréditer leurs positions depuis deux ans. Il n'est pas crédible», dit Denise Boucher, présidente du Conseil central de Québec.

La CSN dénonce la partialité du rapport, incomplet de surcroît puis qu'il ne porte que sur six des huit salles d'urgence existantes.

«Et qu'arrive-t-il de celle du Jeffery Hale et de Chauveau! Comment ne pas en tenir compte? On ferme des lits mais sans s'assurer d'avoir consolidé les services qui ont été réorganisés depuis un an», dit M^{me} Boucher.

Le conseil central que les consultants met uniquement l'accent sur la recherche et l'enseignement et très peu sur les soins dispensés aux patients. «On veut diriger les clients vers les cabinets privés plutôt que les CLSC», observe-t-elle.

«La Régie de Québec fonctionne à l'envers du bon sens», dit le vice-président de la Fédération des services sociaux (anciennement la FAS) de la région de Québec, M. Guy Renaud.

Il trouve incroyable que l'on fasse une telle réforme pour favoriser l'enseignement universitaire pendant qu'on an-

nonce en même temps la suppression de 1450 postes. «On veut les former pour les faire travailler où? Aux États-Unis?» dit-il.

Signe des temps, 127 postes ont été supprimés sur 130 départs à la retraite à l'hôpital Saint-Sacrement. Le président du Syndicat des employés CSN de l'hôpital, M. Marc Pauzé observe que les conclusions du rap-

port CGO confirment les compressions déjà exercées par la Régie de Québec envers Saint-Sacrement, lesquelles auront pour effet de supprimer toutes les spécialités pour n'y laisser que l'obstétrique et qu'un centre de gériatrie.

«Ce qui est choquant là-dedans, c'est qu'après avoir investi des millions, on va déménager ces services et en réinvestir encore autant dans le béton pour le donner au CHUQ. Comme contribuable, je trouve ça inconcevable», dit M. Pauzé.

La greffe de moelle osseuse, l'hématologie, la clinique des maladies du sein doivent en effet déménager vers le CHUQ, ne serait-ce que parce que la Régie coupe les vivres à Saint-Sacrement. «Pourtant Monique Bégin, l'ex-directrice de la Régie, avait dit que la clinique des maladies du sein devait rester là.»

Le président du Comité provincial sur les laboratoires remet sa démission à Rochon

QUÉBEC — Le président du Comité provincial sur les laboratoires vient de remettre sa démission au ministre Jean Rochon pour protester contre son attitude face au sort fait à l'hôpital Saint-Sacrement et à la concentration de l'enseignement universitaire entre les mains du CHUQ, un geste significatif, mais surtout symbolique car il conservera ses fonctions de chef du département de biologie médicale au centre hospitalier affilié.

C'est le déménagement au CHUL du laboratoire de virologie, en février, et le refus du ministre d'intervenir face aux compressions imposées à Saint-Sacrement qui ont convaincu le Dr Marcel Pouliot de quitter le comité qu'il présidait, deux ans après avoir accepté ce mandat.

«Le lien de confiance est rompu. J'ai communiqué plusieurs fois avec le ministre pour lui dire que ça n'avait pas de bon sens. Et ça continue avec la greffe de moelle osseuse, le laboratoire d'immuno-hématologie», dit-il.

«Il n'y a aucune raison valable pour déménager la greffe de moelle. Au contraire, on risque d'affecter le service donné aux patients. Nous avons investi des millions \$ pour les chambres d'isolement du pavillon Coulombe», déplore le médecin, des investissements qu'il faudra recommencer ailleurs.

«La concentration des services tertiaires à l'intérieur du CHUQ à des coûts très importants est injustifiable actuellement», dit-il.

Ces déménagements sont coûteux



LE SOLEIL, GILLES LAFOND
Le Dr Marcel Pouliot

et la relocalisation des professionnels déstabilise le personnel des établissements hospitaliers. Il faut sou-

vent compter de dix à 20 ans pour monter de telles équipes, explique le professeur agrégé de soins cliniques, lequel enseigne la médecine depuis 31 ans.

SORTIR LES SPÉCIALITÉS

Le Dr Pouliot s'insurge contre cette volonté de concentration partagée par la firme CGO qui a pour effet de sortir presque toutes les spécialités de Saint-Sacrement pour les diriger vers les hôpitaux du CHUQ, soit l'Hôtel-Dieu, Saint-François-d'Assise et le CHUL.

«Ma vision rejoint celle des doyens de facultés de médecine du Canada. Elle tend à s'éloigner du modèle Centre hospitalier universitaire pour favoriser plutôt les alliances entre centres affiliés. Par souci d'économie surtout», dit le médecin.

Le Dr Pouliot considère important que la formation des futurs médecins se fasse non seulement dans les centres très spécialisés (tertiaires), mais également dans les hôpitaux communautaires et gériatriques pour qu'elle soit plus complète et non seulement axée sur les soins aigus.

«Quand vous avez des patients âgés avec plusieurs pathologies, des malades chroniques, vous devez apprendre à recourir aux soins palliatifs et à vous méfier de l'interaction médicamenteuse. Or cette formation manque actuellement et beaucoup de médecins sont mal à l'aise avec des patients qu'ils ne peuvent guérir», observe le Dr Pouliot. R. F.



LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE
Marc Lepage, animateur de pastorale à l'école Les Etchemins de Charny; Nil Parent, concepteur de «Ronde et Bleue»; et Jean-François Bohémier, directeur technique.

Mappemonde humaine à Charny

GUY BENJAMIN
Le Soleil

CHARNY — De Charny à Dubrovnik, de Sillery à Montevideo, des milliers de jeunes entameront l'Hymne à la paix, le 1^{er} octobre, à l'occasion de la journée internationale de la musique.

Nil Parent, l'auteur de l'Hymne à la paix, dirigera un chœur interplanétaire depuis la salle Dina-Bélanger du collège Jésus-Marie, à Sillery. C'est à 10 h 20, heure de Charny, qui sera interprétée la chanson que son auteur souhaite entendre à travers le monde, le 31 décembre 1999, quelques secondes avant le début du prochain siècle.

Heure de Charny, parce que c'est là que se tiendra la plus imposante manifestation mercredi prochain. Sur un terrain de 80 pieds sur 80, une mappemonde formée de 1600 jeunes, chacun bien à sa place, avec son carton de couleur, prendra vie. Les étudiants de l'école secondaire Les Etchemins de Charny formeront les cinq continents et les océans de notre planète Terre. En même temps, 150 autres jeunes, représentant des colombes, danseront autour de la mappemonde. À tous ces jeunes, s'ajouteront les employés et une centaine de musiciens afin d'interpréter l'Hymne à la paix. Au Québec, une dizaine d'autres écoles, pri-

maires et secondaires, feront aussi la fête en même temps.

Grâce à un réseau portant le nom de Rippernet, pour réseau intercollectif planétaire pour la paix sur Internet, l'exploit des jeunes de Charny pourra être vu à travers le monde, mais en même temps, des images provenant d'un peu partout sur la planète seront diffusées ici, grâce notamment au service d'informatique et de télécommunication de l'université Laval. Un site réflecteur de Marseille et un autre situé dans une école de Montevideo, en Uruguay, s'alimenteront à partir de celui de Laval.

Un dispositif connu sous le nom anglais de «CuSeeMe» permettra à tout ceux qui le désireront d'entendre, et de chanter tous en même l'hymne à la paix. Hier matin, M. Parent était fier d'annoncer que le collège Jésus-Marie serait relié à Radio-Dubrovnik, en Croatie, à Radio-Labrador et à Socam, qui diffuse sur 14 stations amérindiennes. S'ajoutent l'association des radios communautaires du Québec, les 136 stations FM du réseau de radio chrétienne de France, et l'association mondiale des radios communautaires.

M. Parent espère que ce troisième rendez-vous planétaire donnera une impulsion d'espoir de paix dans le monde.

Acquitté parce que le «carré d'Youville», ça n'existe plus

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — On ne peut accuser quelqu'un de se trouver à un endroit qui n'existe pas. C'est pourquoi un Québécois de 28 ans a été acquitté de s'être trouvé au carré d'Youville alors qu'on le lui avait interdit. Le carré d'Youville, en effet, n'existe plus depuis 1965.

Cause intrigante, s'il en est! Le résultat découle du travail d'un avocat, M^r Michel Dugal, qui a poussé sa recherche dans les archives l'hôtel de ville de Québec.

Son client, Stéphane Beauchamp, fait face, au départ, à une accusation on ne peut plus banale, de celles qu'on voit en abondance au palais de justice.

Accusé de s'être trouvé à un endroit qui n'existe pas

Lors de sa comparaison pour une infraction dont la nature, dans les circonstances, n'est pas vraiment pertinente, on accorde sa mise en liberté

provisoire à Beauchamp. Comme on le fait presque de façon routinière quand on le juge à-propos, on lui impose, comme condition de sa mise en liberté, de ne pas se rendre ou de ne pas se trouver «au carré d'Youville».

D'une part, chacun le sait, il s'agit d'un anglicisme. Mais ce n'est pas là un motif pour obtenir l'acquiescement d'un contrevenant. Il a donc fallu que M^r Dugal déterre trois règlements du conseil municipal de Québec touchant la place d'Youville.

D'abord, il faut dire qu'on n'a trouvé aucun règlement créant le carré d'Youville. En 1930, toutefois, on définit l'espace qui s'appellera place d'Youville.

En 1959, on précise davantage en énumérant les rues qui bordent la place. Enfin, en 1965, on désigne comme place d'Youville les lieux qui jusque-là étaient appelés carré Montcalm, carré d'Youville, place d'Youville et place d'Aiguillon.

En conséquence, de citer M^r Dugal au juge Roch Lefrançois, le carré d'Youville a dès lors cessé d'exister. Si son client s'est trouvé à la place d'Youville, tel qu'observé le 6 juin par un policier de l'unité Macadam, il ne se trouvait pas dans ce qui était le carré d'Youville

qui, de toute façon, n'existe plus depuis 1965.

Le procureur de la Couronne n'avait aucune réplique à cette implacable logique. Très familier avec le secteur puisqu'il est «né à côté, rue Saint-Augustin», le juge Lefrançois a reconnu

Les termes d'un engagement doivent être clairs

que les termes d'un engagement doivent être clairs et que, dans le cas du «carré d'Youville», ils ne le sont pas. «Vous direz aux autres juges d'être plus clairs», a-t-il lancé au procureur de la Couronne avant d'acquiescer Beauchamp pour non-lieu.

TRANSFERT DE 500 M \$

Hausse de taxes de 13% à Charny

PIERRE PELCHAT
Le Soleil

■ LÉVIS — Le transfert de dépenses de 500 millions \$ du gouvernement du Québec aux municipalités entraînera une hausse de 13% du compte de taxes des contribuables de Charny, à moins de changement.

C'est ce qu'affirme le maire Marc Lavallée dans la dernière livraison du bulletin municipal d'information.

De plus, M. Lavallée ajoute que cette prévision ne tient pas compte de « nouvelles dépenses de l'ordre de 200 000 \$ à compter du 1^{er} janvier 1998 auxquelles nous aurons à faire face en raison des exigences environnementales qui nous sont imposées au chapitre de l'assainissement des eaux, de la disposition de la neige et de l'enfouissement des ordures. »

« Cette conséquence est incontournable et prétendre le contraire témoigne d'une méconnaissance totale de la réalité municipale que nous vivons », a-t-il soutenu.

Tout en s'opposant énergiquement à la décision du gouvernement, le maire Lavallée évoque la possibilité de la fermeture de l'Aquaréna et de la bibliothèque municipale, de l'abolition du transport en commun afin de ne pas augmenter les taxes.

« La Ville de Charny a réduit ses

coûts de fonctionnement au minimum et nous sommes incapables de comprimer davantage les dépenses sans altérer grandement la qualité de vie de nos citoyens », a-t-il plaidé.

Par contre, M. Lavallée se dit d'accord avec la réduction de 6% de la masse salariale des employés de la Ville. Toutefois, les économies de 175 000 \$ qui en résulteraient permettraient d'absorber environ 20% de la facture gouvernementale et non 50% comme le prétend le gouvernement. Le reste de la facture s'élèverait à 720 000 \$.

La Ville de Charny se voit pénalisée de deux façons: d'une part, par le transfert du financement du transport scolaire qui représente un montant de 581 166 \$ et, d'autre part, par une perte de revenus de 338 708 \$ qui ne seront plus versés par le gouvernement, à titre de compensations tenant lieu de taxes pour les écoles primaire et secondaire et le centre hospitalier Paul-Gilbert.

Fermer l'Aquaréna, et la bibliothèque municipale

Premier feu de foyer



COLLABORATION SPÉCIALE, STÉPHANE VERREAU

La surchauffe d'une cheminée serait à l'origine d'un incendie qui a lourdement endommagé une résidence de Stoneham, hier matin. Les quatre occupants du 48, rue Leclerc, avaient déjà quitté leur domicile lorsque les flammes ont pris naissance, vers 7 h 30. La veille, la fraîche soirée avait incité les propriétaires à remettre en activité leur foyer, installé au sous-sol. Les dommages s'élèvent à quelque 50 000 \$. Chaque hiver, les feux de foyer sont responsables de plusieurs incendies. Rappelons que toute cheminée devrait être ramonée une fois l'an. G.C.

Finie la police de Ports Canada

QUÉBEC — La police de Ports Canada désertera définitivement les quais du port de Québec au plus tard le 15 octobre. Selon le scénario le plus probable, c'est un service de « gardiennage » privé qui prendra la relève. La police municipale de Québec interviendra sur demande, et effectuera des patrouilles selon une fréquence qui reste à déterminer.

Cette annonce avait créé des remous dans certains ports canadiens, mais avait réjoui au contraire les dirigeants du port de Québec.

Les policiers du port de Québec devraient se voir offrir une retraite anticipée.

Une entente de service devrait être signée avec la sûreté municipale de Québec dès que le gouvernement provincial aura donné l'avis d'exclusion, qui permet à une municipalité de transiger directement avec une organisation fédérale, sans avoir à passer par Québec.

Il est prévu toutefois que les services de la sûreté municipale seront défrayés par la Société du port de Québec. C.S.

Le CHUQ ferme 150 lits

ROBERT FLEURY
Le Soleil

QUÉBEC — Le Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) fermera 150 lits d'ici le 1^{er} avril 1998, particulièrement à l'Hôtel-Dieu et à Saint-François d'Assise, le CHUL étant relativement épargné.

« Dans le passé, malgré la diminution de 94 lits, nous avons pu augmenter le nombre d'hospitalisations de 13%, ce qui signifie que 4641 personnes de plus ont pu être hospitalisées, soit 3309 opérations de plus. Mais avec l'économie générée par la fermeture additionnelle de lits, il faut investir dans des services ambulatoires », dit Robert Busilacchi, directeur du CHUQ.

Ces 150 lits ne seront qu'une étape vers la fermeture d'environ 450 lits d'ici quatre ans et le transfert d'activités universitaires comme le prévoit le rapport CGO, mais le directeur général a refusé de le commenter. Il faut dire que le CHUQ a réussi à sauver la mise comparativement à Saint-Sacrement et à l'hôpital Laval.

Le directeur des services professionnels, le Dr Claude Poirier, a dû rassurer les membres du conseil d'administration en précisant « que les personnes qui subissent des infarctus vont encore être hospitalisées mais que pour des cas de cellulite, il y a moyen de développer de l'antibiothérapie sans nécessairement occuper un lit ».

Par ailleurs, 684 postes sont devenus vacants au CHUQ à la suite des départs à la retraite. À peine le quart d'entre eux seront abolis, assure la direction du CHUQ, la première ronde d'affichage débutant vers la mi-octobre. Jusqu'ici, les mouvements de personnel s'effectuent à l'intérieur des pavillons sauf si un service est déplacé vers un des hôpitaux du CHUQ: dans de tels cas, explique la direction, le personnel suivra.

Confusion électorale

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

QUÉBEC — Des collègues, professeurs à l'École d'architecture de l'université Laval, de la candidate du Rassemblement populaire (RP) Odile Roy, ont utilisé un local et le papier à en-tête de l'institution pour organiser une réunion d'appui et lancer les invitations à y assister.

Aujourd'hui ils regrettent amèrement que ce qui n'était qu'une manifestation de bonne foi d'appui à une collègue qui jouit de leur considération se traduira peut-être en élément nuisible à Mme Roy.

Mardi, le chef du Progrès civique (PC), M. Georges Lalande, avait évoqué cet événement et, hier, son collègue et chef de l'opposition à l'hôtel de ville, M. Martin Forgues, a fait parvenir une copie de l'invitation aux médias. Il a d'ailleurs porté cette invitation à l'attention du doyen de la faculté, M. Takashi Nakajima. Ladite réunion a eu lieu vendredi.

M. Forgues en a contre l'utilisation de papier à lettre de l'université, « comme si celle-ci cautionnait le geste ».

Mme Carole Després, qui signe l'invitation avec M. Émilien Vachon, se morfondait en regrets, hier. Elle précise que l'initiative de la réunion était d'elle et de M. Vachon et que Mme Roy n'y est pour rien. « Je suis très contente de voir une collègue infiltrer le milieu politique, ça ne peut qu'être bénéfique pour la qualité de l'environnement. » Mme Roy travaille à la faculté depuis huit ans, est bien connue et respectée, précise-t-elle.

Le lettre d'invitation a été déposée dans le casier des professeurs (16) et des secrétaires (6 ou 7). « On avait fait approuver le contenu par l'agent officiel du parti sur du papier à lettre sans en-tête. » C'est par la suite que le papier à en-tête de l'université fut utilisé. « Nous avons fait une grave erreur, ça m'a échappé », avoue Mme Després. « J'ai fait ça sans penser qu'on avait l'air d'embarquer l'université! »

La lettre encourageait les professeurs à faire un don de « façon libre et anonyme si désiré. » Mme Després explique qu'à la fin de la réunion M. Vachon a « passé le chapeau ».

Quant à l'utilisation du local, Mme Després dit qu'il arrive souvent que des locaux sont utilisés, par exemple pour fêter un collègue. Elle trouve que c'est « très dommage pour Mme Roy, on ne voulait que lui apporter notre support. Elle est blanche, c'est notre entière responsabilité. Avoir su... »

Comme quoi la bonne foi joue parfois des tours, en campagne électorale en tout cas.

À la fois un tout petit pas... et un saut de géant!



Le forfait Amigo numérique Cantel^{MD} AT&T^{MC} « tout compris », tout simplement génial et abordable!

A seulement 35,95 \$ par mois, vous n'aurez qu'à franchir un tout petit pas en vous procurant le nouvel Amigo numérique « tout compris ». Et grâce à une foule d'avantages, vous ferez un saut de géant dans le domaine de vos communications personnelles.

La même technologie qui a permis de communiquer avec Mars nous a menés aux SCP numériques (Services de communications personnelles). Voici le nouvel Amigo numérique - la toute nouvelle génération de la téléphonie cellulaire - et les deux meilleurs forfaits sur le marché! Jamais vous n'en aurez eu autant!

LE FORFAIT AMIGO NUMÉRIQUE

Parlez plus pour moins d'argent.

500 minutes

d'appels locaux

chaque mois, en soirée et les week-ends. Seulement

35,95 \$

par mois

Les forfaits AMIGO et AFFAIRES comprennent :

Le téléphone numérique Nokia 2100, compris, sans frais!

Le dernier cri des appareils SCP numériques est compris dans le forfait (une valeur de 459 \$). Seule Cantel AT&T vous fait une telle offre, sans frais additionnels.

L'identification d'appel sans frais!

L'Amigo numérique identifie, sans frais, sur son écran, la personne qui appelle. Vous pouvez donc choisir de prendre l'appel ou non.

Des précieuses secondes d'économie!

Après la première minute, nous vous facturons à la seconde près plutôt qu'à arrondir la durée de votre conversation à la minute.

La première minute des appels entrants est gratuite!

Vous ne payez pas pour la première minute des appels locaux entrants. Une autre belle façon d'économiser avec l'Amigo numérique.

Le meilleur réseau numérique!

Les forces combinées de Cantel et de AT&T vous donnent l'avantage du réseau SCP numérique le plus important en Amérique du Nord. Et bientôt, vous ne paierez que 50c (en argent canadien) par minute par appel local, fait de n'importe où, à l'intérieur des États-Unis. De plus, vous ne payez pas les frais journaliers.

LE FORFAIT - AFFAIRES - QUÉBEC SCP NUMÉRIQUE

Une offre extraordinaire pour mener vos affaires rondement.

400 minutes

d'appels locaux en tout temps (le jour ou la nuit). Seulement

49,95 \$

par mois

Téléphone SCP numérique compris.

amigo numérique

CANTEL AT&T



400 minutes en zones centrales urbaines de Québec: 1 minute au Nord - Chambourcy, à l'est - Ste-Anne-de-la-Croix, à l'ouest - Cap-Rouge. Voir en magasin pour une carte détaillée. La facturation à la seconde s'applique après la première minute. Appels internationaux, temps d'attente, services de déplacement et taxes applicables en sus. Entente à période fixe et frais de résiliation anticipée exigibles. 500 minutes d'appels locaux en soirée, du lundi au jeudi de 19 h jusqu'à 9 h le vendredi. Le vendredi de 19 h à minuit, le week-end, du vendredi minuit jusqu'à 8 h le lundi matin. Offre disponible aux nouveaux abonnés et aux abonnés actuels d'une mise en service depuis au moins 18 mois. Des frais d'administration peuvent être exigés. Offre disponible à l'intérieur du territoire des États-Unis, au début de 1998. Ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle. Première minute des appels entrants gratuite s'applique aux 400 premiers appels. Voir le détaillant pour plus de détails. Nokia est une marque déposée de Nokia Corp., Finlande. © Rogers Cantel Inc. / AT&T Corp. Utilisé sous licence.

Procurez-vous les SCP numériques à ces adresses ou faites le 1 800 595-8012.

CANTEL AT&T

QUÉBEC

2700, rue Jean-Perrin
Bur. 101
(418) 843-0000
Galeries de la Capitale
(418) 628-0888

LÉVIS

126, boul. du Président-Kennedy
(418) 838-9844
Galeries Chagnon
(418) 835-5338

STE-FOY

2095, boul. Jean-Talon S.
Bur. 101
(418) 684-8884
3062, boul. des Quatre-Bourgeois
(418) 651-1423
Place Laurier
(418) 659-2132
Place Ste-Foy
(418) 651-3700

CANTEL AGENT AGRÉÉ

LIBERTÉ ÉLECTRONIQUE
1007, rue Fontaine, St-Jean-Christophe
(418) 839-4328

POSTNET COMMUNICATIONS
2600, boul. Laurier
Ste-Foy (Place de la Cité)
(418) 657-2483

8255, boul. Henri-Bourassa
Charlesbourg
(418) 627-1793

Dans les magasins participants :

RadioShack

FUTURE SHOP

LA CABINE TÉLÉPHONIQUE

AVENTURE

CELLULAND

Les cœurs secs

La bonne femme n'a pas pu se retenir. Elle a écrit sa petite prose sèche, mesquine d'une main alerte. Et j'ai senti, en lisant entre les lignes, la raideur, le mépris, la petitesse qui en émanait. « **Au sujet des HLM, vous êtes à côté de la « track», écrit-elle. Depuis quand dans notre histoire, avons-nous logé les filles-mères... avec des enfants... dans les Résidences pour Retraités et Personnes âgées??** »

Sa lettre fait allusion à une histoire que je racontais la semaine dernière. Je la résume pour vous permettre de comprendre ce que la gréliche m'écrit. Une femme de 49 ans, divorcée, a tenté d'obtenir pour l'an prochain, une place dans un HLM de Sainte-Foy ouvert aux « vieux » de plus de 50 ans. Elle s'est ensuite adressée à Québec, à une coopérative pour « personnes âgées » dont l'âge d'admission est 45 ans. Dans les deux cas, on a refusé sa candidature parce qu'elle a une fille de neuf ans. Après que Geneviève (prénom fictif) eût déposé une plainte à la Commission des droits de la personne, le comité d'admission de la coopérative lui a ouvert les portes.

Dans la lettre citée plus haut, remarquez d'abord le choix des mots. Celui de « **filles-mères** » en particulier qui m'a hérisse au superlatif. Je n'ai rien contre les mots crus, les mots rêches, les mots qui fessent. Je ne m'en prive pas. (Tenez! Je viens à l'instant de traiter cette correspondante de « gréliche ». C'est d'autant plus rude que dans sa lettre, elle commençait par me faire une fleur.) Mais ce mot-là renvoie à une époque où on cachait les femmes qui avaient le mal-

heur de faire un enfant avant d'être mariée. On les parquait dans des maisons d'accueil parce qu'on avait honte d'elles. Il y en a même qui sont allées accoucher au fin fond des États-Unis pour y abandonner leur enfant en secret. C'était l'époque d'une grande noirceur que je croyais à jamais révolue.

Remarquez ensuite la ponctuation. D'abord les points de suspension qui séparent les mots « **filles-mères... avec des enfants** ». Ces points de suspension sont lourds d'insinuation. Ils sont une manière de montrer du doigt, de dénoncer, d'exprimer le rejet. Non seulement, nous gens honorables, devrions-nous accepter dans nos logements des « **filles-mères** », mais en plus, elles y viendraient avec des enfants? Voilà ce qu'ils disent. Notez aussi les deux points d'interrogation qui martèlent la fin de la phrase, comme pour hausser le ton.

Remarquez enfin l'emploi des majuscules aux mots Résidences pour Retraités et Personnes âgées. Avec quelle arrogance on en use. Avec quelle hauteur on impose le respect. Moi je dis que les vieux méritent le respect quand ils sont respectables. Les vieux ne méritent pas plus de considération que les jeunes quand ils sont mesquins, despotes, égoïstes, pervers, avarés de leur affection. Le grand âge ne donne pas le droit d'être odieux.

Quand Geneviève m'a raconté sa désespérante histoire, je n'ai pas voulu la décourager. Mais je



Ghislaine Rheault
GRheault@lesoleil.com

la trouvais audacieuse de tenter de forcer les portes de ces tours d'ivoire pour obtenir un logement décent, à bon prix. Je trouvais qu'elle avait beaucoup de cran d'aller vivre dans un milieu qui risquait de lui être hostile. Car on se rend souvent de dire, par une sorte de délicatesse mal placée, que certains vieux, (je dis bien certains) sont plus dérangeants que

les enfants. Les résidences sont parfois peuplées de gens haïssables, bourrés de petites manies, qui rendent la vie de leurs voisins intenable. Il y a ceux qui font jouer la télé trop fort; ceux qui hurlent parce qu'ils sont durs de la feuille; ceux qui épient leur voisin, par désœuvrement ou pour remplir le vide de leur existence; ceux qui sont simplement méchants. L'an dernier, une retraitée habitant un immeuble plutôt chic m'avait écrit une lettre farcie de critiques contre ses voisins, contre son concierge, espérant que j'enquête sur les turpitudes de tout un chacun.

Mais je reviens à la lettre du début. Généreuse en points de suspension, la correspondante poursuit: « **Les logements sociaux ont des catégories... Il y a la catégorie familiale... où les enfants sont admis... Sont-ils assez nombreux?? pour loger... toutes ces femmes abandonnées avec des enfants... par n'importe quelle sorte d'irresponsables, qui les utilisent pour le sexe...?** » Voilà qui se passe de commentaires.

Après avoir appris dans le journal le dénouement heureux de l'histoire de Geneviève, un de ses futurs voisins m'a téléphoné: « Je suis content qu'elle ait créé un précédent, dit-il. Avant, on était contre tous les enfants du monde. »

Mais il espère que cette entorse aux règlements incite les coopératives à modifier d'autres règles de régie interne qu'il juge discriminatoires. « On est encadré ici comme avec Jean-Paul II. Une personne seule n'a pas le droit d'obtenir un plus grand logement réservé à un couple. J'espère que le carcan va tomber. Si on a fait cette exception, pourquoi pas d'autres? »

« Je ne suis pas tellement âgé, ajoute-t-il. Mais je me conduis parfois comme eux. En vieillissant, on change. On a de maudites œillères. » Il évoque le texte de l'Évangile de dimanche dernier, entendu à l'église Saint-Jean-Baptiste. Il y était question de l'accueil fait aux enfants par Jésus: « Puis il prit un petit enfant, le plaça au milieu d'eux, l'embrassa et leur dit: « Celui qui reçoit un de ces enfants en mon nom me reçoit; et celui qui me reçoit, ce n'est pas moi qu'il reçoit, mais celui qui m'a envoyé. » Quelqu'un a affiché le texte dans la coopérative. Mais ça n'a pas pris de temps qu'il a disparu.

« Vous avez écrit que les gens de la coopérative ont ouvert leur porte et leur cœur, dit-il. Cette phrase-là m'a donné des frissons. Parce que ce n'est pas vrai. Tout le monde n'a pas été consulté, regrette-t-il. Et il y en a qui grognent sur les étages. »

Sans doute quelques gréliches au cœur sec.

VIDÉOCOMPARUTION

Les avocats de la défense ne veulent rien savoir des caméras en cour

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

QUÉBEC — Changement au code criminel ou pas, les avocats de la défense de la région de Québec entendent bien s'opposer à la volonté affichée par le ministère de la Sécurité publique d'aller de l'avant avec son projet de vidéocomparution.

Tout comme ils l'avaient fait il y a deux ans lors d'un projet-pilote réalisé à Québec, les avocats de la défense de Québec s'opposent à cette procédure, qu'ils voient comme une « déshumanisation » du système. Les changements apportés au code civil ces derniers mois, et qui permettent désor-

mais au ministère de la Justice d'imposer la comparution des prévenus et détenus à distance, par mode vidéo, sans avoir besoin d'obtenir son accord, ne les ébranlent pas.

« C'est non! » énonce d'un ton sans réplique le président de l'Association des avocats de la défense de la région de Québec, M^r Réjean Lavoie.

Celui-ci se dit par ailleurs indigné que le gouvernement ait « profité de la mort d'un gardien de prison par meurtre pour mousser sa publicité sur ce projet ».

L'argument du ministère est que la vidéocomparution diminuera le nombre de transports de détenus, et donc le nombre d'occasions où les gardiens

de prison sont exposés à des attentats. Le but premier, avoué, de ce projet des ministères de la Justice et de la Sécurité publique, est cependant celui des économies.

Le sous-ministre à la Sécurité publique, Florent Gagné, a indiqué cette semaine au SOLEIL que le projet pourrait voir le jour en janvier 1998 dans trois ou quatre districts de la province, dont probablement Québec.

Le procureur de la Couronne qui pilote le dossier pour Québec, M^r Jean Lortie, est conscient de cette opposition de ses collègues de la défense.

C'est pourquoi le projet serait mis en œuvre dans un premier temps dans les palais de justice périphériques du

district de Québec, soit Montmagny, Saint-Joseph et Thetford Mines.

M^r Lortie espère ainsi faire la démonstration à ses collègues de Québec de l'intérêt du projet, non seulement pour une saine administration des deniers publics, mais au plan de l'efficacité. Le système pourrait alors être implanté à Québec au cours d'une deuxième étape.

« Il n'en coûterait que 2000 \$ à un avocat pour installer le système dans son bureau, ce qui lui permettrait de communiquer en toute confidentialité avec son client au centre de détention », argue-t-il.

« Je ne vois pas pourquoi on dépenserait 2000 \$ de notre poche pour 0 \$

de revenu de plus », rétorque son vis-à-vis de la défense, Réjean Lavoie, qui dit également ne pas croire à la confidentialité du système.

Selon le sous-ministre de la Sécurité publique, l'ampleur des économies que permettrait un tel système demeure pour l'instant difficile à évaluer.

Les comparutions qui pourraient être transmises par système vidéo sont celles ne requérant pas la présence d'un témoin et qui consistent en simples formalités, comme la fixation d'une date, etc. Globalement, cela concerne environ la moitié de l'ensemble des comparutions, signale Florent Gagné.

CONTEMPORAINE

LE GANT CUIR DOUBLÉ LAINE

32,00

Forme épurée, cuir fin et lisse avec doublure en tricot de laine pour la chaleur, le confort et la souplesse. Noir ou café. P.m.g.

la maison

simons

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

Nicole Desbiens

Représentante journal Le Soleil

Monture No 1494 Nicole Miller

Lentilles progressives Nikon

50%

JACQUES Langlois OPTICIEN

Comme toujours Jacques Langlois offre un rabais de 50% sur les montures à l'achat d'une lunette complète (sauf quelques exceptions).

Aucun paiement avant 6 mois (facultatif)

LIMOILOU 455, 3^e Avenue 523-6690

MAIL CENTRE-VILLE 460, St-Joseph Est 529-9351

SAINTE-FOY 1113, route de l'Église 659-3616

Examen de la vue par des optométristes sur place

CONTEMPORAINE

Extraits

Automne 97

la maison

simons

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

Massothérapeute trop entreprenant Millette cité à son procès

IAN BUSSIÈRES

Collaboration spéciale

THETFORD MINES — Le massothérapeute François-Pierre Millette, de Saint-Adrien-d'Irlande, près de Thetford Mines, a été cité à procès hier sous les deux accusations d'agressions sexuelles auxquelles il faisait face, actes dont les présumées victimes sont deux de ses ex-clientes.

Le juge Louis Carrier a cité Millette à procès le 12 décembre au terme de son enquête préliminaire qui s'est déroulée au palais de justice de Thetford Mines. Les présumées victimes ont donc été appelées à la barre pour donner leur version des faits. Une ordonnance de non-publication a été rendue dans cette cause par le juge Carrier à la demande de l'avocat de Millette, Me Gilles Ouellet.

Millette, un homme de 46 ans, avait été arrêté le 5 juin après une enquête policière qui avait duré depuis le mois d'avril, où deux ex-clientes de Millette avaient déposé une plainte contre lui quelques jours après s'être rendues au Centre de l'être, un centre de massothérapie exploité par l'accusé à Saint-Adrien-d'Irlande.

Dans leur plainte déposée auprès des policiers, les présumées victimes déclarent s'être rendues au Centre de l'être pour des séances de massage. Millette aurait toutefois profité de l'occasion pour se livrer sur elles à des atouchements de nature sexuelle sur les seins de même que sur les parties génitales. L'accusé n'aurait cependant pas eu de relation sexuelle complète avec les clientes.

Accident mortel à Saint-Narcisse



COLLABORATION SPÉCIALE VINCENT FRADET

Rémi Betty-Pouliot, 18 ans, de Saint-Narcisse, en Beauce, est mort de façon tragique, hier après-midi, quand sa Renault Alliance a heurté de plein fouet une camionnette, sur la rue Sainte-Anne, la rue principale de cette municipalité. En fin de soirée hier, les policiers avaient exclus l'alcool et la vitesse comme causes de l'accident, ils orientaient leurs recherches du côté d'une distraction ou d'un éblouissement causé par le soleil. L'auto circulait carrément du côté gauche quand la collision s'est produite. Le conducteur de l'autre véhicule, un homme de 47 ans, de Saint-Apollinaire, n'a subi que des blessures mineures. C.V.

Le prof était irrésistible, mais... inaccessible Massothérapeute harcelé par une des ces anciennes élèves

RICHARD HÉNAULT

Le Soleil

■ QUÉBEC — Son professeur de massothérapie avait fait tellement d'effet à l'élève, au début des années 1990, qu'elle s'est éperdument éprise de lui. L'homme n'était toutefois aucunement intéressé à la dame, ni à aucune autre, d'ailleurs...

Le harcèlement criminel et les téléphones harassants auxquels s'est livrée l'élève durant près de quatre ans l'ont amenée devant le tribunal et elle a provoqué elle-même le dénouement de sa cause, hier, en plaçant coupable.

Dès le début, le professeur de massothérapie avait signifié à Lucie Blais qu'il n'était aucunement intéressé à elle. Mais celle-ci a continué à multiplier ses avances, au point où l'homme a obtenu un mandat de paix contre elle, en 1995.

Loïn de se décourager, la nouvelle massothérapeute a relancé son professeur de plus belle. Cet été, elle a poussé l'audace jusqu'à emménager juste en face de la résidence et du centre de massothérapie propriété de l'être convoité, rue Crémazie, à Québec.

UN EMBARRAS

C'est à ce moment que Lucie Blais est aussi devenue un embarras pour le système judiciaire. Saisissant bien mal les subtilités de ce monde complexe, elle a tout de même décidé de se passer des services d'un avocat, réclamant d'être jugée par ses pairs, c'est-à-dire par un jury de 12 personnes, au grand dam du juge qui a dû se frotter à elle.

Avant même qu'on procède au choix du jury, l'accusée récidivait toutefois en communiquant par téléphone avec l'irrésistible professeur. Bien qu'on ait déjà analysé son aptitude à comparaître, on l'a cette fois envoyée subir un examen de 30 jours au centre hospitalier Robert-Giffard pour évaluer son degré de responsabilité au moment des actes reprochés.

FUTILITÉ

Entre-temps, toutefois, l'accusée acceptait d'être représentée par un avocat. Au grand étonnement de tous, M' Michel Barakatt est parvenu à faire entendre raison à Lucie Blais et à lui démontrer la futilité de son entêtement. Elle a donc plaidé coupable.

Sans qu'on doive y voir de lien de causalité, l'argument n'ayant pas été invoqué, elle a obtenu un sursis de sentence en ce jour de son 46^e anniversaire de naissance. Les deux parties avaient d'ailleurs suggéré la sentence au juge André Bilodeau, qui l'a entérinée.

La procureure de la Couronne, M^{me} Céline Cyr, a toutefois obtenu qu'une série de conditions très strictes soient imposées à l'accusée durant la probation de trois ans à laquelle elle sera soumise et ce, « pour la sérénité de la victime ». Principalement, elle devra déménager d'ici la mi-janvier et habiter ensuite à une distance d'au moins un kilomètre de la résidence du professeur de massothérapie.

Lucie Blais pousse l'audace jusqu'à déménager en face du domicile de l'être convoité

De plus, il est de nouveau interdit à Lucie Blais de communiquer avec la victime de même qu'avec une douzaine d'autres personnes, principalement des employés du centre de massothérapie. Elle n'a pas non plus le droit de communiquer avec la Fédération des massothérapeutes du Québec, dont elle est aussi membre.

Enfin, elle devra s'abstenir de tout commentaire public discréditant le centre. La procureure de la Couronne a expliqué que l'accusée s'ingéniait à photocopier des dépliants du centre de massothérapie, à y inscrire des annotations le discréditant et à les afficher dans des cafés.

Elle a décidé de se passer des services d'un avocat

JUSQU'AU
DIMANCHE
28 SEPTEMBRE 1997

SEARS

TOUS...

ENSEMBLES MATELAS-SOMMIER, MEUBLES ET TAPIS DÉCORATIFS

EN SOLDE

PLUS, AU CHOIX

AVEC VOTRE CARTE SEARS, VOUS AVEZ

JUSQU'À L'AN
2000
POUR PAYER
SANS **OU**
INTÉRÊT

Payez en 28 mensualités égales, sans intérêt jusqu'en janvier de l'an 2000. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. Sur approbation de votre crédit.

PAS DE
PAIEMENT
AVANT
UN
AN

Avec la carte Sears, pas de paiement avant septembre 1998, sur approbation de votre crédit. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat.

DE PLUS,
VOUS DOUBLEZ vos
POINTS DU CLUB SEARS[†]

[†]Jusqu'au dimanche 28 septembre 1997, les membres du Club Sears gagnent le double de points du Club Sears quand ils achètent des meubles, ensembles matelas-sommier et tapis décoratifs avec leur carte Sears.

Ces offres ne s'appliquent pas aux articles soldés de nos Centres de liquidation ni aux achats par catalogue. R/01 - Meubles : sauf les meubles de jardin et pour bébés.

Ces offres sont en vigueur jusqu'au dimanche 28 septembre 1997. Détails sur demande.

La 138 bloquée cet après-midi

Les ex-travailleurs de la Poulette Grise réclament 1 M\$ pour ne pas mettre leur menace à exécution

DENIS GAUTHIER
Collaboration spéciale

■ LA MALBAIE — À moins d'une réponse de dernière minute à l'ultimatum qu'ils ont adressé mardi soir au gouvernement du Québec, les ex-travailleurs de l'abattoir de la Poulette Grise bloqueront le pont de La Malbaie au début de l'après-midi aujourd'hui, interrompant ainsi la circulation sur la 138 en direction de la Côte-Nord.

Ils exigent le versement d'une subvention de 1 million \$ qui permettrait la construction d'un motel industriel pour héberger une entreprise qui leur promet des emplois.

« Nous refusons de mourir à feu doux. Si le gouvernement ne veut pas nous donner ce que nous considérons comme notre droit, nous prendrons tous les moyens nécessaires pour l'obtenir », déclarait le président du comité de relance et maire de La Malbaie, M. Louis Bergeron, devant les ex-travailleurs de la Poulette Grise réunis mardi soir pour déterminer les mesures à prendre pour retourner au plus tôt sur le marché du travail.

C'est la nouvelle à l'effet que les promoteurs d'une usine d'abattage de poulets dans le parc industriel de Clermont étaient courtisés par le Nouveau-Brunswick qui a motivé le comité à durcir ses positions. M. Bergeron ne croit pas qu'il s'agit uniquement d'une stratégie des investisseurs pour forcer la main des intervenants au

dossier. Il soutient avoir été aux sources et il confirme qu'une rencontre a bel et bien eu lieu avec le commissaire industriel de la ville de Edmunston. « Nous n'attendons quand même pas les bras croisés que les investisseurs s'en aillent ailleurs. Nous sommes trop près du but », clame-t-il.

La réalisation du projet d'abattoir est conditionnelle à la construction d'un motel industriel dans le parc de Clermont. L'ensemble des municipalités de Charlevoix-Est a accepté de cautionner pour 1 million \$ cet immeuble évalué à 3 millions \$. Le 12 juin, ils ont demandé une subvention de 1 million \$ à Québec dans le cadre d'un programme d'infrastructure. Depuis ils sont sans nouvelles. « L'hiver s'en vient, si nous voulons construire, c'est le temps ou jamais », fait observer le magistrat qui est appuyé par tous ses confrères de la région.

MOINS QUE KENWORTH

M. Bergeron souligne que les gens de Charlevoix-Est demandent trois fois moins par emploi créé que ce qu'il en a coûté dans le dossier de Kenworth. Le nouvel abattoir emploierait plus de 100 personnes. « Et ce n'est qu'un début parce que d'autres entreprises pourraient être hébergées dans l'immeuble », ajoute le maire.

La Poulette Grise a fermé ses portes à la fin du mois de janvier. Sur les 142 travailleurs mis à pied, une vingtaine seulement ont pu se trouver un emploi. Le travail est rare dans Charlevoix et la plupart d'entre eux ont bien

conscience qu'ils seront acculés à l'aide sociale avant la fin de l'hiver.

LE DÉPUTÉ EN CAUSE

Dans cette affaire, le maire remet en cause le travail du député, M. Rosaire Bertrand, en disant douter que tous les moyens politiques aient été utilisés. M. Bertrand ne peut se défendre puisqu'il participe à une mission commerciale à Washington. À son bureau hier, son secrétaire de comté affirmait que le dossier était bien enluché, mais que des questions demeuraient encore sans réponse, ce qui empêchait d'en arriver à la conclusion.

Un porte-parole du ministre des Affaires municipales, M. Rémi Trudel, révèle que le ministère a reçu 800 demandes de subventions dans le volet du programme d'infrastructures où est inscrit le projet de motel industriel de Clermont et qu'il faudra encore 15 jours avant de donner une réponse. « Que les gens manifestent ou pas, nous avons un travail à faire. Les analyses ne sont pas terminées. »

Le maire Bergeron fait fi des échanciers de Québec. « Assez, c'est assez », tranche-t-il. Les ex-travailleurs de la Poulette Grise se sont donnés rendez-vous à 13 h 30 aujourd'hui devant l'hôtel de ville de La Malbaie. Ce sera alors la fin de l'ultimatum et il y a fort à parier qu'ils prendront la route 138 pour cible. M. Bergeron refuse de confirmer ou d'infirmer la rumeur. « J'espère juste que la réponse sera positive et que nous n'aurons pas à nous rendre jusque-là. »

EN BREF

Vols dans les bureaux de poste

Les bureaux de poste de l'Est du Québec sont la cible d'une série de vols qui pourraient bien être l'oeuvre d'une même bande de malfaiteurs. En moins d'une semaine, au moins trois bureaux de poste ont été visités par des cambrioleurs dans la région de Rimouski et sur la Côte-Nord. Craignant un début d'épidémie, la Sûreté de Québec est sur ses gardes. « Pour le moment, on ne peut pas relier avec certitude tous ces vols aux mêmes gens, a précisé Bernard Caron, porte-parole de la SQ sur la Côte-Nord. Les modus operandi ne sont pas toujours les mêmes. À certains endroits, on n'a trouvé aucune trace d'effraction. » Ceci dit, la police n'écarte pas l'idée d'avoir affaire à un groupe de voleurs en série. La police rejette tout lien entre les crimes et les négociations actuellement tendues dans le secteur des postes. Le butin des malfaiteurs se compose principalement de monnaie de collection et de timbres. La série a débuté dans la nuit du 18 au 19 septembre au Bic et à Saint-Flavien, dans les environs de Rimouski. Jusqu'à maintenant, la grande région de Québec semble avoir échappé à la vague. Un seul vol a été commis depuis le début de l'année, à Saint-Joseph. Les cambrioleurs ont échoué dans deux autres tentatives. G.C.

« Nous refusons de mourir à feu doux »

Le nouvel abattoir emploierait plus de 100 personnes

UNE OFFRE À NE PAS MANQUER

Ensemble à Cappuccino « LATTEO »



bodum

Laissez-vous gâter en dégustant un riche café cappuccino!

préparé en un rien de temps.

Ensemble comprenant un pot à mousser le lait et une cafetière à piston.

Pour seulement 39,95\$

RENAUD & CIE

vous offre, depuis 150 ans, le plus beau choix de vaisselle, verrerie, coutellerie et cadeaux à Québec.

Renaud & cie
«L'expérience à votre service»

82, rue Saint-Paul
Québec
692-0122

355, rue Marais, Vanier
681-1944

Heures d'ouverture:
du lundi au vendredi, 9h à 17h
samedi de 9h30 à 16h30

Heures d'ouverture:
du lundi au mercredi, 9h30 à 17h;
jeudi, vendr., 9h30 à 21h; sam., 9h30 à 16h30
(section domestique seulement)

Tout fonctionne à merveille

Pieds Sensibles

LA CHAUSSURE SOUPLE
AVEC LA SEMELLE COUSSINÉE

- Élégante
- Choix de modèles: confort et habillé
- Pointures et largeurs variées
- Peut contenir une semelle orthopédique



THERESIA

POULIOT

LA OÙ CHAUSSURE ET SANTÉ VONT DE PAIR
2990, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy 652-0100

RIEN À PAYER AVANT 1998



PENTIUM 166 MHZ MMX INTEL
NOUVEAU CHIPSET TX
OPTIMISE LE PROCESSEUR MMX DE 60% PLUS RAPIDE

- PROCESSEUR PENTIUM 166 MMX D'INTEL
- 512 K Cache PB avec connecteur P/S 2
- 32 Mops RAM EDO extensible à 128 MB
- Lecteur 312" 1.44 Meg
- Contrôleur PCI UART 16C550
- Disque dur 2.62 GB FUJITSU
- Ecran 14 pouces 20 M Green
- Carte Vidéo S32 Mops, Clavier Win 95
- Boîtier d'alimentation de 250 watts CSA
- CD ROM 20 X Souris
- Sound Blaster Compatible 3D
- Haut parleurs 80 watts
- Fax/modem 56 K
- Windows 95 CD Français
- Garantie 2 ans
- Ligne T-800

TOUT INCLUS
PAYER EN 98
1999\$

- CYBERDICO (débit) • NETDIAC • 1 MOIS INTERNET
- CYBERTIC • MEMO WEB • 3 HEURES DE COURS
- CD DE L'AUTO • ET CERTAINS MARCHANDS AFFILIÉS

Québec 840 Boulevard 627-0840 Lévis 170 rue Kennedy 833-9836
Québec 2, Saint-Jean 524-8431 ET CERTAINS MARCHANDS AFFILIÉS

Lacler desol



Lino Catalano
320 \$



COLLECTION
HOLT RENFREW
325 \$



645 \$



STUDIO
HOLT RENFREW
295 \$



LIDA BADAY
780 \$

La veste en dit long cet automne

HOLT RENFREW

Toutes les griffes prestigieuses, dont la nôtre.

Place Sainte-Foy, (418) 656-6783

LE QUÉBEC LE CANADA

COUPES DANS LA SANTÉ

Québec prêt à déserrer l'étou

Devant les difficultés que connaît le réseau de la santé, aux prises avec d'importantes compressions budgétaires, le gouvernement de Lucien Bouchard aurait décidé de jeter du lest. Selon Radio-Canada, Québec aurait décidé de revoir à la baisse les compressions budgétaires imposées aux régies régionales de la santé en prenant à son compte 60% des coûts reliés aux chambardements de personnel. Une lettre envoyée par le ministre de la Santé Jean Rochon aux régies de la santé indique que les cibles budgétaires pour 1997-1998 seront revues à la baisse. Les hôpitaux ne paieraient que 40% des frais occasionnés par l'embauche de personnel pour remplacer les nombreux employés ayant accepté de prendre leur retraite. Dans l'ensemble du Québec, la réduction des compressions serait de l'ordre de 250 millions\$, alors qu'à Montréal, la cible budgétaire passerait de 220 millions\$ à 105 millions\$, affirme Radio-Canada. Québec retirerait ainsi 250 millions\$ des budgets des hôpitaux pour créer un fonds consolidé financé par l'État sur plusieurs années, afin de gérer la dette publique. (PC)

M3i: Chevrette ne cachera rien

Le ministre des Ressources naturelles Guy Chevrette promet que son gouvernement « ne protégera personne » si des actes répréhensibles ont été commis au sein d'entreprises reliées à Hydro-Québec, comme M3i. À Montréal, le président-directeur général d'Hydro-Québec André Caillé a indiqué qu'une enquête était en cours pour étudier la situation. Les deux hommes réagissaient à des reportages de Radio-Canada concernant la compagnie M3i, dans laquelle Hydro-Québec a une participation minoritaire. Ces reportages laissent entendre que certaines entreprises auraient falsifié des documents dans le but d'obtenir des subventions de recherches provenant des fonds publics. (PC)

Une bombe aux Communes

Un colis suspect a forcé l'évacuation partielle du parlement d'Ottawa, hier, mais les députés ont continué de siéger comme à l'habitude. L'accès au Bloc central a été interdit à tous en raison de la présence d'un colis suspect dans l'entrée principale de l'édifice. La Chambre des communes et le Sénat se trouvent à l'étage au-dessus, dans les ailes ouest et est respectivement. L'évacuation a été faite durant la période de questions. (PC)

GÉNOCIDES AU RWANDA

Le général Dallaire prêt à témoigner

Le général Roméo Dallaire, ancien commandant de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda, est prêt à répondre par écrit aux questions d'une commission d'enquête parlementaire belge sur le génocide de 1994 au Rwanda. Le général a fait cette proposition au sénateur libéral belge Alain Destexhe, lors d'un débat télévisé enregistré la semaine dernière, et qui doit être diffusé aujourd'hui par la chaîne privée Vision TV. Invité début 1997 à témoigner devant une commission d'enquête du Sénat belge sur la mort de dix Casques bleus belges tués le 7 avril 1994, à Kigali, avec le premier ministre rwandais Agathe Uwilingiyimana, le général Dallaire s'en était vu refuser l'autorisation par le secrétariat général de l'ONU. L'ancien chef de la MINUAR se dit aujourd'hui prêt à témoigner s'il en reçoit le feu vert, a précisé hier le sénateur Destexhe. « Je ne comprends pas pourquoi l'ONU n'a pas à se justifier sur un génocide qui a fait des centaines de milliers de morts », a-t-il déclaré. (AFP)

Les évêques à Trois-Rivières

La Conférence des évêques catholiques du Canada tiendra son assemblée plénière annuelle à la Basilique Notre-Dame de Cap-de-la-Madeleine, du 16 au 21 octobre prochain. C'est la première fois en près de 25 ans que le Québec accueillera cette importante rencontre. (PC)

DÉCLARATION DE CALGARY

Tenté de se jouer du PQ

Ottawa consulterait le Québec malgré le refus de Bouchard

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

■ OTTAWA — Le premier ministre Jean Chrétien ne ferme pas la porte à l'idée qu'Ottawa consulte lui-même les Québécois relativement à la déclaration de Calgary sur laquelle se sont entendus récemment les premiers ministres des provinces anglophones.

Interrogé à ce sujet par le Parti réformiste, hier, à la Chambre des communes, Jean Chrétien a indiqué qu'il pourrait chercher à obtenir le son de cloche des Québécois au sujet de cette déclaration, vu que le gouvernement péquiste a décidé de ne pas le faire.

Pour l'heure, toutefois, le premier ministre entend laisser à ses homologues des provinces le soin de commencer leurs consultations populaires avant d'arrêter quelque décision que ce soit à cet égard.

« À l'heure actuelle, il n'y a pas de débat à l'Assemblée nationale au sujet de la déclaration de Calgary. Quand il y aura un débat, j'espère que les gens seront consultés. Si le besoin s'en fait sentir, nous pourrions les consulter, mais il serait inopportun de le faire en ce moment », a-t-il déclaré.

Bras droit de Jean Chrétien dans le dossier de l'unité nationale, le ministre des Affaires intergouvernementales,

Stéphane Dion, a aussi indiqué en point de presse qu'Ottawa songeait à mener des consultations au Québec.

« Nous ne parlons pas encore de référendum ou de consultations publiques directes. Pour le moment, nous avons neuf processus de consultations. Nous souhaiterions en avoir un 10^e, mais cela dépend du premier ministre Bouchard. Il ne veut pas consulter, mais nous allons continuer à avoir un dialogue intense avec les Québécois sur toutes ces questions », a-t-il déclaré.

Un sondage SOM-LE SOLEIL publié samedi dernier indiquait qu'une majorité de Québécois endossaient davantage le contenu de la déclaration de Calgary plutôt que l'option souverainiste prônée par Lucien Bouchard.

Cette déclaration en sept points, qui fera l'objet de consultations popula-

ires dans les autres provinces au cours des prochains mois, met au rancart les vocables « société distincte », mais elle reconnaît que le gouvernement du Québec a l'obligation de protéger et de promouvoir le « caractère unique de la société québécoise ». Elle certifie aussi que toutes les provinces, malgré leurs différences, sont égales.

Les premiers ministres anglophones ont peaufiné cette entente dans l'espoir d'aider les libéraux de Daniel Johnson à vaincre les péquistes de Lucien Bouchard au prochain scrutin au Québec, prévu en 1998.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Ducespe, a condamné cette idée évoquée hier par le chef du gouvernement libéral. À ses yeux, Ottawa devrait respecter la décision de Québec de ne pas tenir de consultations.

« C'est un autre exemple que le gouvernement fédéral ne veut pas respecter les institutions démocratiques du Québec. (...) Il y a un gouvernement élu à Québec qui a choisi de ne pas tenir des consultations. Il devrait respecter cette décision », a soumis le chef bloquiste.

De son côté, le critique réformiste en matière d'unité nationale, Rahim Jaffer, a déclaré que son parti juge impératif que les Québécois aient une voix au chapitre dans le débat qui s'amorce.

Ainsi, le Parti réformiste pourrait fort bien organiser des consultations populaires au Québec avant les prochaines élections advenant qu'Ottawa renonce finalement à le faire.

« Nous sommes un parti national et nous voulons entendre ce que les gens à travers le pays ont à dire, y compris au Québec », a indiqué M. Jaffer, qui a posé sa question en français à Jean Chrétien.



Le premier ministre Chrétien, aux Communes, hier.

Si Chrétien ne le fait pas, le Reform Party le fera

Des morts sur la conscience

Daniel Johnson écrit à Lucien Bouchard pour exiger qu'il stoppe les coupures dans le réseau de santé

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ MONTREMBLANT — Gonflé à bloc par ses députés qui réclament plus de « visibilité » pour le parti, le chef libéral a monté le ton et accusé, hier, le gouvernement québécois d'être responsable de la mort de personnes malades.

Daniel Johnson a été plus cinglant que jamais en parlant du système de santé, un secteur dans lequel il talonne le gouvernement depuis des mois.

Des familles « ont été touchées par le décès d'un proche en raison de l'inhabilité du gouvernement à régler des problèmes de qualité des services en

matière de santé et par le maintien en poste de Jean Rochon », a lancé le leader libéral d'un ton tranchant.

Les accusations de Daniel Johnson ont été décochées à l'issue d'une réunion de deux jours qu'il a tenue avec l'ensemble de ses députés au Mont-Tremblant. La veille, il promettait à son

aile parlementaire d'enfoncer le clou le plus profondément possible dans les dossiers qui préoccupent les électeurs : la santé, l'éducation et l'emploi.

Dans une lettre envoyée hier à Lucien Bouchard, le chef libéral demande au premier ministre de mettre un terme aux compressions budgétaires dans le réseau de la santé. Il invite M. Bouchard à agir avant son départ pour Paris.

« Après avoir vécu l'angoisse résultant d'une décision insensée touchant le transfert des greffes pulmonaires, il est inacceptable que les familles québécoises soient maintenant confrontées à des tragédies comme celle qui s'est déroulée à la Cité de la santé de Laval », écrit le chef de l'opposition.

Devant les journalistes, Daniel Johnson a de nouveau réclaté la démission du ministre Rochon. Son maintien en poste témoigne, selon lui, « de l'insensibilité du gouvernement et du premier ministre devant les véritables préoccupations des Québécois ».

« C'est rendu que c'est plus facile de sortir de prison que de rentrer dans un hôpital », s'est-il moqué avant d'in-

diquer que la réduction du fardeau fiscal ne fait pas partie de ses priorités.

La raison ? Elle ne figure pas parmi les principales préoccupations des Québécois. Daniel Johnson et son parti veulent se mouler le plus possible à ce qu'ils croient être le désir des électeurs.

« Ce que les Québécois souhaitent est qu'on protège les missions de santé et d'éducation et qu'on rembourse nos dettes » avant de réduire les impôts, a tranché M. Johnson.

Ironie du sort, alors que les libéraux ont planché pendant deux jours sur le thème de la faiblesse de l'économie, le premier ministre Bouchard sera aujourd'hui au Mont-Tremblant pour y annoncer un colossal investissement de 500 millions\$ d'Intrawest. Une somme que l'entreprise consacrera à la phase 2 de son projet de développement.

Les proches de Daniel Johnson se félicitent de cette annonce, mais soulignent que la phase 1 a été lancée par les libéraux et que le Mont-Tremblant fait figure d'exception en ce qui a trait aux investissements.

VOYAGE DU PM À PARIS

La France se verra rappeler son appui à l'indépendance

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — Lors de son voyage à Paris, la semaine prochaine, Lucien Bouchard glissera un mot à ses hôtes à propos d'un appui français à une éventuelle déclaration d'indépendance, au lendemain d'un référendum gagné par son gouvernement.

Hier matin, au sortir du caucus des députés du Parti québécois, le premier ministre Bouchard a évoqué vaguement cette possibilité.

« J'imagine que vous voudrez aborder ces choses-là, en effet », a-t-il répondu à un journaliste lui demandant s'il parlera à ses homologues français de l'importance d'une déclaration unilatérale d'indépendance par un Québec souverain.

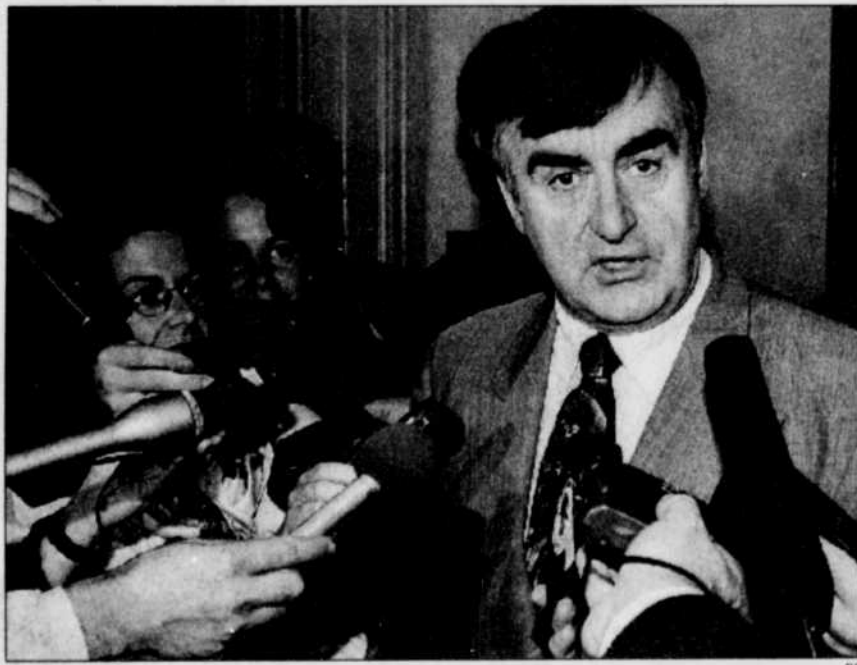
« Allez-vous soulever la question avec les plus hautes autorités gouvernementales de France ? » a-t-on insisté.

« Oui, oui, a-t-il fini par répondre. « Je suis à la préparation du voyage.

Il se présente sous des auspices extrêmement heureux. C'est un voyage qui sera dense, équilibré parce qu'il y aura beaucoup d'économique. Il y aura toutes les questions modernes qui se posent aux États confrontés aux questions que l'on sait », a-t-il poursuivi.

Le premier ministre a insisté sur le volet « affaires », à trois jours de son départ. « C'est le voyage, en France, qui sera le plus consacré aux questions économiques. Il prend même l'allure de la mission économique la plus importante jamais conduite en France.

« Tout le monde sait très bien qu'il faut insuffler, dans la relation directe et privilégiée du Québec en France, un intérêt économique substantiel. L'idée s'est traduite par des actions mises en place, lors de la visite du premier ministre Alain Juppé (remplacé maintenant par Lionel Jospin), l'an dernier. Cette année, on pourra constater des progrès importants, très profitables pour le Québec et la France. »



Le premier ministre Bouchard, au sortir du caucus des députés du Parti québécois, hier, à Québec.

À la défense de Rochon

QUÉBEC (PC) — Le premier ministre Lucien Bouchard s'est vigoureusement porté à la défense hier de son ministre de la Santé, Jean Rochon, dont l'opposition libérale réclame la tête.

« M. Rochon est un des plus grands ministres qu'on a et je l'appuie entièrement », a dit M. Bouchard, interrogé sur la situation dans les hôpitaux.

Le premier ministre a prudemment commenté le décès récent d'un malade dont l'admission a été refusée à l'hôpital Cité de la santé, de Laval. « On doit auparavant en savoir plus

long sur le décès de cette personne. Le Collège des médecins mène actuellement une enquête », a dit M. Bouchard.

Pour sa part, le ministre Jean Rochon a admis que « la gestion du domaine n'est pas facile », mais affirme « avoir le goût de continuer » à y travailler.

« S'il arrive quelques incidents dramatiques, il faut s'en préoccuper. Je suis très déterminé à ce qu'on complète la transformation et la réorganisation de ce réseau et que rapidement, il soit orienté vers la consolidation ».

Le juge Létourneau salue le courage de Baril

MONIQUE GIGUÈRE
Le Soleil

QUÉBEC—Le juge Gilles Létourneau, qui a présidé la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie, ne connaît pas le nouveau chef d'état-major de la Défense, le général Maurice Baril. Il ne connaît pas davantage la nouvelle équipe de dirigeants dont il s'est entouré hier. Mais cela lui importe peu. C'est à ses fruits qu'il jugera l'arbre.

« Le général Baril n'a pas été impliqué dans la gestion de la Somalie. Il ne faisait pas partie de la chaîne de commandement. N'a pas participé à la prise de décision. Je ne le connais pas. C'est à l'usage et à l'usure qu'on va voir s'il a la profondeur voulue pour changer la philosophie des Forces armées. S'il s'entoure de gens innovateurs, forts, c'est un pas dans la bonne direction », commente le juge depuis son bureau à la cour fédérale.

Pour l'ex-président de la Commission sur la Somalie qui déclare, dans son rapport, qu'« il est temps qu'une nouvelle direction apparaisse dans les Forces canadiennes pour leur imprimer une nouvelle orientation », c'est à l'aune des modifications que le nouveau chef d'état-major apportera au niveau de l'obligation de rendre compte, de la transparence et de la réforme du système de justice militaire qu'il pourra être jugé.

Pour l'heure, le juge Létourneau salue le général Baril comme le premier qui a eu le courage de reconnaître publiquement le manque de leadership dans l'armée. « Il faut lui donner le mérite, le crédit, pour ça. Mais ce n'est pas tout de le dire, il faut apporter les correctifs. A-t-il l'intention de corriger la situation ou fait-il lui-même partie du problème ? » s'interroge le magistrat dans son franc-parler habituel, bien conscient que son mandat à la Commission d'enquête est terminé.

Pour le juge Létourneau, le général Baril est un produit de la vieille école. « Mais peut-être n'a-t-il jamais été dans une position pour contester, ajoute-t-il. Maintenant qu'il est le grand patron, on l'appréciera en fon-



Le major général Baril.

tion de ce qu'il fera. De la nature et de l'ampleur du suivi qu'il donnera aux recommandations de la Commission. Il faut lui donner le bénéfice du doute, laisser la chance au cœur.

Ce que reproche l'ex-président de la Commission sur la Somalie aux Forces canadiennes, c'est une politique à courte vue. « Quand l'armée trouve une pomme pourrie dans un baril, elle l'extirpe, mais elle ne se demande pas comment elle a pu se trouver là. Une fois qu'elle a puni un individu, c'est fini. On ne se pose pas de questions sur le système, sur le leadership. Le fait d'en punir un ou deux, c'est de la poudre aux yeux, lance-t-il. On n'a pas résolu le problème. »

Après son expérience à la tête de la Commission d'enquête sur la Somalie, le juge Létourneau estime que les Forces canadiennes ont eu de la veine. « Pendant 30 ans, le Canada a participé à des missions de paix et ne s'est jamais préparé. Il peut se compter chanceux de ne pas avoir connu de Somalie avant. »

Le nouveau no 1 de l'armée admet que des militaires ont subi des torts

60 soldats sous enquête concernant de présumées exactions commises en Bosnie

■ OTTAWA (PC, LE SOLEIL)—Le nouveau chef d'état-major, le général Maurice Baril, a admis, hier, pour la première fois que le lenteur du Conseil spécial de révision de carrières (CSRC) mis sur pied au début de l'année pour juger la soixantaine de militaires accusés d'inconduite à l'hôpital de Bakovici entre octobre 1993 et mai 1994, en Bosnie, avait causé du tort aux personnes mises en cause.

« Je suis désappointé du processus », a-t-il déclaré lors d'un point de presse en réponse à une question portant sur la manchette du SOLEIL d'hier faisant état des 14 mois écoulés depuis la fameuse conférence de presse du 17 juillet 1996. « Je ne pensais pas que le processus pouvait être si long. Cela a fait du tort à certains de nos membres. »

Sur la question du Rwanda, le général Baril a soutenu qu'il n'avait pas l'autorisation d'expliquer son rôle dans les événements qui ont trait au terrible génocide qui a fait des centaines de milliers de victimes en 1994. Il a toutefois déclaré qu'il était capable de vivre avec ce qu'il avait fait.

« À l'époque, le général Baril était conseiller de l'actuel secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Kofi Annan, alors responsable des opérations de maintien de la paix des Nations unies. »

Le major-général Roméo Dallaire commandait pour sa part les forces de l'ONU au Rwanda, dont 10 casques bleus belges avaient été battus à mort dès le début du massacre général.

Une commission d'enquête belge se penche depuis sur les circonstances entourant la mort des casques bleus. Parmi les éléments clés de l'enquête figure une télécopie envoyée le 11 janvier 1994 par le major-général Dallaire au général Baril pour l'avertir que des extrémistes hutus s'apprêtaient à massacrer leurs rivaux tutsis.

NEUTRALISER LES CACHES D'ARMES

Le major-général Dallaire ajoutait dans sa télécopie qu'il était prêt à neutraliser les caches d'armes des miliciens, mais ses supérieurs à l'ONU ne lui ont jamais donné le feu vert. Le général Baril, qui a été officiellement confirmé dans ses fonctions de chef d'État-major hier, a

déclaré qu'il ne pouvait commenter son rôle dans ces événements en raison de contraintes légales.

Mannequin

Ne manquez pas notre **Défilé - Mode Automne-Hiver** présenté sur les ondes de Télé Mag 24, dans le cadre de l'émission « Portrait de... » jusqu'au 30 septembre

Mannequin, le must de l'automne 97

Toutes les taxes sont incluses dans les prix

PLACE DE LA CROIX

1000-1001

1000-1001

8 JOURS EXCEPTIONNELS

de rabais supplémentaires sur tout, tout, tout!



Une séduisante façon de prolonger votre îlot de quiétude avec ce mobilier de chambre qui vous offre qualité, confort et raffinement au fil des heures et des années.



L'art de recevoir, c'est de créer autour de soi une atmosphère amicale et invitante, qui sera une réussite avec ce mobilier Louis-Philippe.



Ce mobilier en cuir véritable et aux tons chaleureux donnera un cachet particulier à votre salon et vous apportera tout le confort et l'esthétisme que vous méritez.

Jeu et vendredi jusqu'à 21h
Samedi et dimanche jusqu'à 17h

LA GALERIE DU MEUBLE
DÉCORATION INTÉRIEURE

Certains articles présentés sont en quantité limitée et peuvent différer d'un magasin à l'autre.



*Septembre 1998. Conditionnel à l'approbation du crédit. Acompte 30%. Conditions disponibles en magasin

CLASSIQUE
1215, boul. Charest O., Québec, 681-0171

CONTEMPORAIN
18, rue Courcellette, Québec, 681-0171

ROCHE BOBOIS
9, rue Courcellette, Québec, 681-4101

RIVE-SUD
170, rte Kennedy, Lévis, 838-9082

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au mercredi 9h à 17h30. Jeudi et vendredi 9h à 21h. Samedi 9h à 17h. Fermé les dimanches du 22 juin au 27 juillet inclusivement. Nos magasins seront fermés le 24 juin et le 1^{er} juillet.

CLICHÉ RÉPÉTÉ À ÉCLAIRAGE DIFFÉRENT. EN RAISON DU TEXTE IMPRIMÉ SUR FOND GRIS OU DE COULEUR

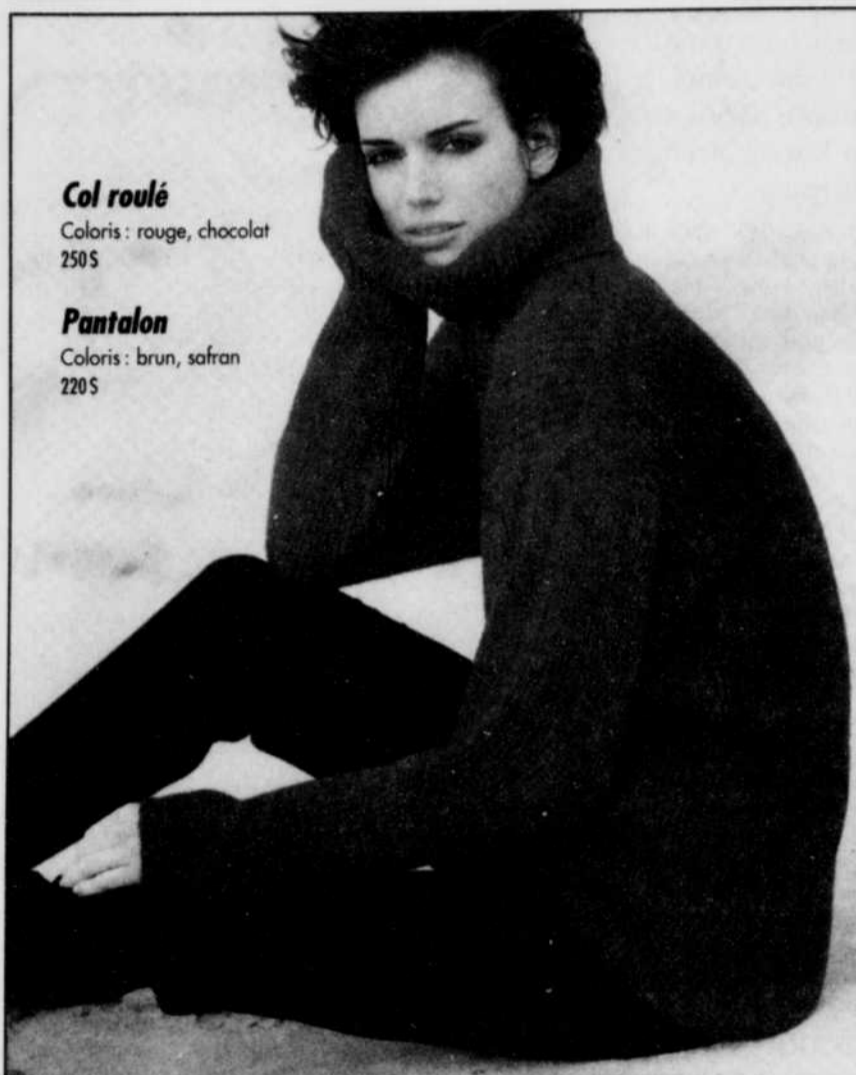
EN BREF

Besoin de sang

À cause du niveau anormalement bas de sa réserve de sang, la Croix-Rouge organise pour les deux prochaines semaines 50 collectes de sang dans la grande région de Montréal et dans l'Ouest du Québec. Elle lance un appel aux donateurs afin qu'au moins 8500 personnes participent à cette opération de renflouage de la banque de sang qui dessert 70 hôpitaux de l'Ouest du Québec. La réserve collective n'est qu'à 47% de son niveau souhaitable. (PC)

Trêve des pompiers

Une entente est intervenue dans la nuit de mardi à hier devant le Conseil des services essentiels dans le litige opposant Montréal et ses 1600 pompiers. L'Association des pompiers de Montréal s'est engagée à respecter une trêve globale et complète pour trois semaines, afin de permettre une reprise des négociations en présence d'un conciliateur dans un climat plus sain. Au cours de cette période, tous les moyens de pression seront suspendus. (PC)



Col roulé

Coloris : rouge, chocolat
250\$

Pantalon

Coloris : brun, safran
220\$

RODIER

En exclusivité à Place Ste-Foy • 656-4350

Québec doit s'assurer que les familles comptent sur d'autres revenus

Françoise David à la défense des assistés sociaux qui perdront 100 \$ par mois

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

■ QUÉBEC — Avant de couper 100 \$ par mois à 8000 familles québécoises prestataires d'aide sociale, le gouvernement doit s'assurer que ces familles ont trouvé des possibilités de revenus, estime Françoise David, présidente de la Fédération des femmes du Québec.

À partir du 1^{er} octobre, 8000 familles dont l'enfant de cinq ans est entré à l'école en septembre, verront leur chèque amputé de 100 \$. Le gouvernement considère que les mères de ces enfants sont maintenant disponibles pour aller sur le marché du travail. En contrepartie, le gouvernement propose de donner à ces femmes la « priorité » aux divers programmes d'employabilité.

Si rien ne change d'ici une semaine, 8000 femmes perdront 100 \$ sur le chèque de prestation d'aide sociale. Mais bien peu d'entre elles trouveront du travail ou profiteront d'un programme d'employabilité pour compenser l'argent perdu, craint Françoise David. Le gouvernement doit donc surseoir à cette mesure, estime-t-elle.

« Alors que les gouvernements se sont engagés à lutter contre la pauvreté des enfants, pourquoi appauvrissent-ils leurs mères ? » se demande Mme David.

Pour Aylne Butturieux, 100 \$ de moins c'est la différence entre la pauvreté et l'indigence. Au lieu de vivre avec 1064 \$ par mois, elle devra se contenter de 925 \$. Maintenant que sa petite fille va à l'école, elle veut tra-



Françoise David, à l'extrême droite, a dénoncé la situation qui touche 8000 familles.

vailler. Elle voudrait être préposée aux personnes âgées. Mais elle ne trouve pas d'emploi. « Quand je rencontre les boss, je leur dis que j'ai déjà fait un stage, mais ce n'est pas assez. Il faudrait que je suive un cours... ». Impossible, lui a fait savoir son agent d'aide sociale : 500 \$ pour un cours, cela est hors norme.

Les femmes ne veulent pas être embrigadées dans des formations de toutes sortes pour apprendre à réintégrer le travail. Elles veulent des programmes individuels, adaptés à leurs besoins et à leurs aspirations.

« Il faut reconnaître ce droit au libre choix des femmes. Mais les programmes offerts aux femmes sont toujours imposés. Les agents d'aide sociale dé-

cident pour elles », ajoute Vivian Labrie, membre dissident du rapport Bouchard, source d'inspiration de la ministre Louise Harel pour la réforme de l'aide sociale.

TOUT EST EN PLACE

Dans un communiqué émis en fin d'après-midi, la ministre Louise Harel, responsable du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, a fait savoir que contrairement à ce qu'affirme Mme David, « tout est en place pour aider les femmes chefs de famille monoparentale qui ont perdu leur barème (100 \$) de non-disponibilité. » La ministre soutient que déjà des centaines de femmes obtiennent 120 \$ parce qu'elles participent à un programme d'employabilité. « L'effort de sensibilisation (auprès des femmes) se poursuit de façon intensive », soutient la ministre.

**S'IL Y A UN OS.
FIDO VOUS REMBOURSE.**

- Garantie de satisfaction de 30 jours ou argent remis
- Aucun contrat à long terme
- Facturation à la seconde

Choix de forfaits

Quelle que soit l'heure

100 minutes
20 \$ par mois

400 minutes
40 \$ par mois

Pour plus de détails sur les appareils Fido®, la carte à puce, le permis SCP, les Services personnalisés ainsi que nos frais d'interurbain et d'itinérance, communiquez avec notre Service à la clientèle ou passez au point de vente de votre choix.

Appelez-le par son nom :
682-FIDO
www.fido.ca

**fi
do**

**C'EST VOUS
LE MAÎTRE.**

Fido est une marque déposée de Microcell Solutions Inc.

LES MAGASINS

**fi
do**

- Place Sainte-Foy, édifice des Ailes de la mode, en face du Beaugarte
- Place Laurier, en face du magasin Le Château, 1^{er} étage
- Galeries de la Capitale, près du magasin Eaton, 2^e étage

Fido vous attend aussi dans les magasins suivants de la région de Québec :

LA CABINE
TELEPHONIQUE

RÉVISION DU CURRICULUM DU SECONDAIRE

L'Association d'économie familiale tient à son cours

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

■ QUÉBEC — L'Association d'économie familiale du Québec demande que le cours d'économie familiale demeure obligatoire en deuxième secondaire et ne soit pas aboli comme le suggère le groupe Inchauspé. «C'est bien beau l'instruction mais la connaissance de soi est essentielle», a soutenu hier la présidente Gabrielle Brassard.

La ministre de l'Éducation Pauline Marois doit mardi présenter un énoncé de politique pour préciser ce qui s'enseignera au cours des prochaines années dans les écoles primaires et secondaires. Cet énoncé fera suite aux recommandations du rapport du groupe de travail sur la réforme du curriculum, dévoilées en juin.

L'Association d'économie familiale du Québec n'accepte pas le constat du groupe Inchauspé qui estime que la plupart des éléments du programme d'économie familiale doivent céder la place à d'autres savoirs. «Nous ne contestons pas l'utilité potentielle et la pertinence du contenu de ce programme. Nous croyons toutefois que la famille est mieux placée pour le transmettre que l'école, ce qui ne peut être le cas pour les disciplines que nous avons choisi de privilégier au premier cycle du secondaire comme l'histoire, la langue d'enseignement, les mathématiques et les sciences, l'éducation à la citoyenneté et l'éducation physique et à la santé», écrit le groupe.

Selon Mme Brassard, c'est certes le vœu de tous que la famille prenne seule en charge la formation humaine de leurs enfants.

«Mais, la réalité sociale actuelle ne permet plus cette éducation exclusive par les parents. L'économie familiale doit faire partie de la formation des jeunes parce que c'est la seule discipline qui leur apprend la vie». L'alimentation, la sexualité, la consommation, la santé, la technologie et l'économie sont les thèmes abordés dans ce cours d'environ 75 minutes par semaine.



Les cours d'économie familiale existent toujours dans les écoles québécoises mais probablement pour peu de temps. Ces élèves de l'école Joseph-François-Perreault devront donc compter sur papa et maman pour apprendre à cuisiner.

Mme Brassard et les quelque 150 membres de son association sont manifestement déçus de l'attitude de la ministre Marois. «Elle réduit notre cours à faire cuire un oeuf ou coudre un bouton, alors que nous apprenons aux jeunes à gérer leur vie». La présidente a cassé des oeufs en conférence de presse pour illustrer que la ministre Marois ne préparait pas une bonne omelette avec sa réforme du curriculum.

Si elle soutient que l'économie familiale est une discipline aussi importante que le français ou les mathématiques, l'association ne choisit peut-être pas toujours les bons exemples pour faire valoir sa pertinence. Ainsi, à l'approche de l'Halloween, l'enseignante Huguette Faille mentionne que le cours indiquera aux adolescents comment choisir leur costume. Identifier le besoin, décider d'acheter, de confectionner ou de

recycler un vêtement, planifier et évaluer ensuite la décision prise seront les étapes suivies.

Évidemment les enseignantes d'économie familiale (elles sont environ 800 au Québec) sentent leurs emplois menacés. «Nous sommes plus de 40% à statut précaire. Si le ministère abolit notre cours, nous n'avons plus rien. Celles qui ne prendront pas leur retraite devront se recycler».

La semaine dernière, l'association a remis un mémoire à la commission parlementaire de l'éducation. Une présentation qui n'a pas su convaincre la ministre. En 1982, Mme Marois se souvient d'avoir appuyé le programme d'économie familiale qui à partir de ce moment était offert aussi aux garçons et non seulement aux filles. En 1997, la ministre estime que cette discrimination entre les rôles féminins et masculins a été corrigée et que le moment est venu de privilégier d'autres disciplines.

Sur les 200 modèles évalués, nous n'avons retenu que ces quatre-ci. (Et c'est tout dire!)

Un choix incomparable de colliers à diamant solitaire en exclusivité chez Birks. À partir de 995 \$.

BIRKS
JOAILLIERS DEPUIS 1879

PLACE STE-FOY 653-4035

POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMPOSEZ LE 1-800-682-2622 • <http://www.birks.com>

Qualité... de vie

Le mois du salon



Des magasins uniques, un choix de meubles, d'accessoires décoratifs et d'électroménagers de qualité supérieure, présentés dans un décor distinctif.

Aucuns frais sur toute la marchandise. Commencez à payer en août 1998.*

QUÉBEC 7200, Armand-Viau Québec (Québec) G2C 2A7 (418) 845.5050 1 800 826.4829	LÉVIS Complexe Maurice Tanguay Voisin d'Ameublements Tanguay 5790, boul. Etienne-Dallaire Lévis (Québec) G6V 8V6 (418) 835.9111	CHICOUTIMI 1990, boul. Talbot Chicoutimi (Québec) G7H 7Y3 (418) 698.4411 1 800 363.4711
--	--	---



Distinctif et signé.

Christian Dior

UNE PRIME EN OR

VOTRE PRIME

À l'achat de 33 \$ et plus de produits de beauté Christian Dior, Miss Dior, Diorissimo ou Diorella chez Les Ailes de la Mode, vous recevrez:

- Une trousse à maquillage Christian Dior
- Rouge Collection 3,5 g
- Crayon contour des lèvres 0,9 g
- Mascara Fascination 3,5 g
- Capture Rides 10 ml
- Capture Contour de l'oeil 5 ml
- Dolce Vita Eau de toilette 1,2 ml vapo

Offre en vigueur du 25 septembre au 12 octobre 1997 ou jusqu'à épuisement des stocks. Une prime par personne.

DÉCOUVREZ DIORIFIC
Une palette de 16 couleurs
3,5 g 25 \$ chacun

AILES

LES AILES DE LA MODE

MAIL CHAMPLAIN • CARREFOUR LAVAL • PLACE STE-FOY

« Loin d'être une coquille vide »

Lentente de Calgary ouvre la porte sur de nouveaux pouvoirs, dit Johnson

MONT-TREMBLANT (PC) — Loin d'être une coquille vide, l'entente de Calgary débouchera sur une nouvelle ronde constitutionnelle qui permettra au Québec de revendiquer de nouveaux pouvoirs, soutient le chef libéral Daniel Johnson.

« Ils font fausse route ceux qui disent, comme Lucien Bouchard ou Jacques Brassard qui déchantent leur chemise, que c'est moins que Meech et Charlottetown. Ce n'est pas une proposition constitutionnelle, mais c'en deviendra une ».

« Le premier contenu, a-t-il ajouté, la porte d'entrée de discussions entre les provinces, y compris le Québec, sur le partage des pouvoirs, ça passe par la reconnaissance du Québec et du rôle de l'Assemblée nationale à l'égard de notre spécificité. C'est ça qu'il y a dans l'entente de Calgary. Le reste va suivre. Il y a trop de premiers ministres au Canada qui ont dit que ça (Calgary) envisage une modification constitutionnelle », a-t-il soutenu au Mont-Tremblant hier où il a préparé avec ses députés le plan de match de la prochaine session.

M. Johnson réagissait aux propos d'André Tremblay, qui fut, avec Robert Bourassa, aux premières loges des négociations entourant les accords de Meech et de Charlottetown.

RÉDUCTION DES IMPÔTS Une autre promesse en l'air, affirme Preston Manning

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

OTTAWA — La promesse des libéraux de Jean Chrétien de réduire les impôts des contribuables pourrait bien connaître le même sort que leur engagement d'abolir la fameuse TPS, soit d'aboutir aux poubelles.

Voilà du moins ce que laisse entendre le chef du Parti réformiste, Preston Manning, qui a profité de la première période des questions hier aux Communes pour talonner le premier ministre Chrétien à ce sujet.

S'inspirant du discours du Trône lu au Sénat mardi par le gouverneur général Roméo LeBlanc, le chef réformiste estime que les libéraux semblent être déjà fortement tentés de retourner à leurs vieilles habitudes dépen-sières des années 1970 maintenant que des surplus budgétaires pointent à l'horizon.

Pourtant, a rappelé le chef de l'opposition officielle à son adversaire libéral, le fardeau des contribuables, qui sont surtaxés, pourrait être allégé et la dette accumulée, qui dépasse les 600 milliards \$, pourrait être remboursée avant toute autre chose.

« Dans son discours du Trône, le gouvernement libéral annonce 29 nouvelles dépenses, mais aucune mesure visant à rembourser la dette ou à réduire les impôts. Le premier ministre ne semble pas être conscient de l'ampleur de la dette et de la lourdeur du fardeau fiscal », a tonné Preston Manning.

À ce propos, Jean Chrétien a rétorqué que son gouvernement a presque éliminé l'imposant déficit de 42 milliards \$ dont il a hérité à son arrivée au pouvoir en 1993.

Il a aussi réitéré sa promesse électorale de consacrer 50 % des surplus budgétaires prévus l'an prochain ou en 1998-99 afin d'améliorer les pro-



Le ministre des Finances Paul Martin annoncera bientôt une nouvelle baisse des cotisations à l'assurance-emploi.

grammes sociaux. L'autre moitié servira à réduire les impôts et à rembourser la dette.

« Nous avons réussi au cours des quatre premières années à ramener le déficit à zéro ou presque. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a des problèmes dans la société qui doivent être réglés. Nous allons faire cela de manière responsable », a-t-il dit.

Dans son discours du Trône, le gouvernement Chrétien a indiqué son intention de jouer un rôle plus interventionniste dès le moment où il disposera d'une marge de manoeuvre financière. Entre autres choses, il compte financer des programmes de stage destinés aux jeunes chômeurs, augmenter de 850 millions \$ la prestation fiscale pour enfants, mettre sur pied un régime d'assurance-médicaments, augmenter le financement du Conseil des arts.

De son côté, le chef du Parti conservateur, Jean Charest, n'a pas hésité à

frapper sur le même clou que son adversaire réformiste dès sa première question aux Communes.

Il a ainsi exhorté le premier ministre Chrétien à annoncer illico une réduction des cotisations à l'assurance-emploi, dont les surplus annuels d'environ cinq milliards \$ servent uniquement à lutter contre le déficit.

« Il dit qu'il se préoccupe du chômage en général et du chômage chez les jeunes. Il pourrait poser un geste dès aujourd'hui en réduisant les cotisations à l'assurance-emploi (...) Pourquoi n'agit-il pas pour cesser cet abus et remettre les gens au travail ? » a demandé le chef conservateur.

En point de presse, le ministre des Finances Paul Martin a fait valoir qu'il annoncera sous peu une nouvelle baisse des cotisations qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier. Elles devraient passer de 2,90 \$ par tranche de 100 \$ de salaire à 2,80 \$ dans le cas des travailleurs.

Ottawa ne fait pas de cadeau

■ QUÉBEC (PC) — Les ministres québécois de l'Éducation, de l'Emploi et de la Santé aimeraient bien que le gouvernement fédéral rende au Québec ce qu'il lui a soutiré depuis quelques années au lieu de laisser croire dans le discours du Trône qu'il est maintenant prêt à lui faire des cadeaux.

Réagissant hier aux énoncés politiques du gouvernement fédéral, Mmes Pauline Marois, Louise Harel ainsi que M. Jean Rochon ont démolé les prétentions d'Ottawa.

« Moi, a expliqué M. Rochon, je trouve ça d'un cynisme assez inqualifiable de régler son déficit en bonne partie sur notre dos et de venir après en ayant l'air de nous faire un cadeau ».

Pour Mme Harel, « c'est un peu comme si Ottawa avait mis le pied sur le tube d'oxygène et que là il nous offrait finalement un masque, mais par intermittence ».

La ministre Marois a pour sa part vu dans le discours du Trône autant de cynisme que ses deux autres collègues. « Ils nous baissent le transfert social, on se débat dans tous les programmes nous aussi à notre façon pour réduire le déficit, et voilà que le gouvernement fédéral nous annonce, joyeusement, qu'il va remonter le même transfert social, qu'il va nous en transférer un petit plus. » La solution selon les trois ministres est de réclamer du fédéral qu'il remette sans condition au gouvernement du Québec toutes les sommes qu'il a l'intention de dépenser dans les domaines de sa compétence.

« Le discours du Trône, a noté Mme Harel, vient confirmer qu'Ottawa, loin de renoncer à son pouvoir de dépenser comme il l'affirmait il y a 18 mois à la veille du référendum québécois, s'engage une fois de plus dans le chevauchement et le dédoublement des interventions sur le marché du travail ».

Mme Harel a rappelé que le Québec possède déjà des programmes jeunesse équivalents auxquels il consacre près de 120 millions \$, alors qu'Ottawa compte injecter au Québec environ 79 millions \$, dont une tranche de 51 millions \$ provient du ministère fédéral du Développement des ressources humaines.

Collection automne/hiver



Les visages changent, les modes passent mais le style Lucia demeure.

Tailles jusqu'à 18 ans
Toutes taxes incluses dans les prix.

Simone Paris
LE PRÊT-À-RAVIR

2646, Chemin Ste-Foy
Ste-Foy
(pres de L'Hôpital Laval)
656-1902

La BMW Série 5 a été proclamée « Voiture importée de l'année ». Pourquoi ne serait-elle pas aussi... la vôtre ?



Offrez-vous tout le raffinement et la performance d'une BMW 528i moyennant 599 \$* par mois. Motor Trend l'a choisie entre toutes, et pour cause. À chaque instant, le profil racé et le tempérament fougoux de la BMW 528i vous rappellent que vous êtes aux commandes d'une voiture acclamée par la critique. Faites-en l'essai sans plus attendre et dévorez la route avec élégance.

AUTOMOBILES JALBERT INC.
1885, boul. Central, Québec (Québec)
687-4840



Le plaisir de conduire.

*Équipement représenté non disponible pour certains modèles. Les taux de location sont ceux offerts exclusivement par les Services financiers BMW et sont disponibles auprès des concessionnaires participants conditionnellement à l'approbation de crédit. Les mensualités sont de 599 \$ (36 mois) pour une 528i 1997. Les exemples tiennent compte d'un versement initial ou d'une valeur de reprise de 10 000 \$, avec option de rachat. Les taxes de même que les frais relatifs au transport et à la préparation (795 \$), à l'administration du contrat (475 \$), au permis, à l'immatriculation et aux assurances sont en sus. Un dépôt de garantie équivalent à environ un mois de location sera exigé. Des frais maximums de 12¢ le km s'appliquent sur la portion du kilométrage excédant 18 000 km par année. Le concessionnaire peut proposer un prix de location inférieur. Cette offre s'applique à tous les modèles 528i 1997 neufs. La livraison doit avoir lieu au plus tard le 30 octobre 1997. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre.

MISE AU POINT

Veillez noter les corrections suivantes dans le cahier publicitaire «Sears» en vigueur du 22 au 28 septembre 1997 :

À la page 13, les prix des chaussures de marche pour adultes devaient se lire comme suit : Rég. Sears 39,99 \$ - 79,99 \$, en solde à 29,99 \$ - 69,99 \$.

Sears présente ses excuses à sa clientèle.

SEARS

loto-québec résultats

Édition MILLIONNAIRES 1 lot de 25 000 \$

Tirage du 97-09-24 **546B484**
(numéros non décomposables)

97-09-12 305A058	97-09-18 546B212
97-09-13 431B068	97-09-19 891A915
97-09-14 879B490	97-09-20 651A359
97-09-15 826B132	97-09-21 296B012
97-09-16 790B924	97-09-22 495B952
97-09-17 398A890	97-09-23 440A739

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Un lot de 25 000 \$ chaque jour, du 12 sept. au 12 oct.

loto-québec résultats

50/50 Tirage du 97/09/24

1 ^{er} numéro	2 ^e numéro
404819	499225
10 000 \$	10 000 \$
3 ^e numéro	4 ^e numéro
464516	089947
10 000 \$	100 000 \$

Ces 4 numéros gagnants sont décomposables

Banco Tirage du 97/09/24

07	19	23	25	30
31	38	40	41	42
45	51	57	58	59
61	63	66	67	70

Quintillème Tirage du 97/09/24

3	4
250	1516

Extra Tirage du 97/09/24

NUMÉRO
322558

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

VENTE DE DÉMÉNAGEMENT

AUBAINES SUR
UNE FOULE
D'ARTICLES

Causeuses, fauteuils,
lampes, tables, lits,
bureaux, accessoires
de cuisine et de salle
de bains, etc.

dix versions

meubles et accessoires



1100, rue Bouvier, Québec 624-0033

La GRC intervient seule à Kahnawake pour arrêter des Mohawks et saisir des armes

ROLLANDE PARENT
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — Une quinzaine de policiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sont entrés sur le territoire mohawk de Kahnawake, mardi, pour y arrêter notamment deux Mohawks soupçonnés de vendre illégalement des armes. Cette fois, les Peacekeepers n'ont pas été avisés à l'avance et aucune aide n'a été demandée aux policiers de la Communauté urbaine de Montréal.

L'intervention policière s'est déroulée en plein jour, dans des véhicules banalisés, dans une aire de stationnement d'un commerce, près de la route 132, a précisé, hier, l'inspecteur Antoine Couture de la GRC, en conférence de presse.

Selon M. Couture, l'entente existant entre la GRC et le Conseil de bande de Kahnawake ne comporte aucune obligation d'aviser les Peacekeepers.

Les policiers ont décidé d'intervenir au moment où le Mohawk John Patrick Stacey, 54 ans, devait livrer une mitrailleuse qu'avait vendue à un agent double de la GRC un dénommé Jean Chaput, 54 ans, de Lasalle.

Seulement les policiers qui forment l'équipe d'intervention technique portaient l'uniforme policier.

« C'est le genre d'intervention qui ne nécessite pas l'assistance d'un autre corps de police. C'est une opération très délicate. On maintient la



Les agents de la GRC ont exhibé fièrement, hier, une partie des armes illégales confisquées. « J'ai avisé le chef Lahache (des Peacekeepers) immédiatement après l'intervention », a ajouté

M. Couture. M. Couture s'est défendu d'avoir contrevenu à l'entente entre les Peacekeepers et les forces policières.

« Nous avons procédé comme nous procédions dans tout autre territoire. C'était une question de sécurité », a-t-il soutenu. Mais le chef des Peacekeepers, Warren Lahache, a dénoncé cette opération qui contrevient, selon lui, à l'entente de coopération entre les corps policiers et qui aurait pu compromettre la sécurité des agents fédéraux.

OPÉRATION RATÉE

La semaine dernière, les médias avaient révélé qu'une intervention conjointe de la GRC et du SPCUM qui devait se dérouler le 11 septembre avait été annulée en raison de pressions politiques qui auraient été exercées par le ministère québécois de la Sécurité publique à la suite des hauts cris lancés par le chef du Conseil de bande de Kahnawake, Joe Norton.

M. Couture a indiqué que certains des cinq suspects arrêtés au cours des derniers jours connaissaient bien les suspects qui étaient visés par l'opération avortée.

En outre, l'agent double ayant acheté des armes de Stacey et Doxtator était partie à certaines transactions faites avec l'autre réseau.

« Il y avait un certain danger associé à la continuation de l'enquête », a-t-il laissé tomber.

L'agent double avait réussi à acheter trois mitrailleuses, six carabines, trois pistolets et six onces de dynamite. L'écoute électronique a démontré qu'au cours de quatre mois, 75 armes ont été livrées à des acheteurs associés aux groupes de motards Rock Machine et les Rockers de la région de Montréal.

Des risques inutiles pour les gardiens de prison

« Est-il nécessaire d'aller à la pharmacie en fourgon cellulaire ? »

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

QUÉBEC — Les meurtres de deux gardiens de prison en trois mois au Québec ont amené leurs représentants syndicaux à questionner une foule de petites habitudes administratives qui se sont installées au fil des ans, et qui constituent selon eux autant de risques à leur sécurité.

« Est-il essentiel d'envoyer un gardien en fourgon cellulaire pour aller chercher les journaux, changer les prescriptions à la pharmacie, ou prendre les films loués par les détenus au club vidéo ? demande le président du Syndicat des agents de la paix en milieu correctionnel, Réjean Lagarde. Je suis certain qu'il y aurait moyen de trouver un camelot qui accepterait de venir au centre de détention, et toutes les pharmacies font la livraison ! » s'exclame-t-il.

En entrevue téléphonique hier, M. Lagarde faisait le point sur les négocia-

tions en cours avec le ministère de la Sécurité publique, et qui font suite au meurtre de l'agent Pierre Rondeau, plus tôt ce mois-ci, alors qu'il circulait à bord d'un fourgon cellulaire vide en compagnie d'un collègue, à Pointe-aux-Trembles.

COMITÉ PARITAIRE

Après le meurtre de l'agent Diane Lavigne, en juin, alors qu'elle revenait du travail à bord de sa voiture, le ministère avait suggéré la mise sur pied d'un comité paritaire pour discuter des questions de sécurité. Une première rencontre de ce comité devait avoir lieu le 22 septembre, mais le meurtre de M. Rondeau, le 8, a précipité les choses. Si bien que les parties se sont maintenant rencontrées quatre fois, qu'elles se verront de nouveau demain et deux fois la semaine prochaine. « Nous devons soumettre un rapport au ministre (Pierre Bélanger) la semaine prochaine sur l'état des discussions », note M. Lagar-

de. Pour l'heure, le ministère a proposé d'armer les gardiens lors du transport des détenus d'un établissement à l'autre et pour les comparutions.

Or, le syndicat cherche à faire valoir qu'il n'y a pas que ces occasions qui constituent des risques pour la sécurité des gardiens. M. Lagarde parle par exemple du transport, urgent et non urgent vers les hôpitaux.

Mais dans certains centres de détention, les choses vont plus loin, dit-il. Ainsi, parce que les gardiens affectés au transport ont des moments inoccupés dans la journée, il y a des endroits où on les envoie carrément faire les courses. « Peut-être que ça pourrait être fait par des personnes en civil, dans des voitures anonymes ? C'est une question de logique », soumet le représentant syndical.

Si, dans certains centres de détention, l'assassinat de Pierre Rondeau a amené un resserrement de ces pratiques,

particulièrement dans la région de Montréal, il n'en va pas de même partout, assure M. Lagarde, qui préfère ne pas identifier d'établissement.

Le fait d'être en région ne diminue pas le risque auquel sont soumis les agents, constate-t-il par ailleurs, « puisque c'est souvent plus difficile d'avoir de l'aide policière ».

AGENTS DÉSORIENTÉS

Chose certaine, dit le président syndical, le meurtre de ces deux agents a provoqué une onde de choc telle qu'une centaine de gardiens, sur les quelque 2000 qui travaillent dans les 18 centres de détention du Québec, remettent en question la poursuite de leur carrière dans ce milieu. « La majorité de ces gens sont présentement en arrêt de travail, ça coûte de l'argent au ministère », remarque M. Lagarde. Si bien que ce point a été ajouté au menu des discussions avec le ministère.

Il cite ainsi le cas d'un gardien de Qué-

bec ayant déjà été victime d'une prise d'otage, et ayant été impliqué dans une émeute. « Il avait bien réagi à ces événements. Mais là, il revoit le fil de sa carrière, et ne sait plus du tout s'il vaut encore la peine de courir de tels risques. »

M. Lagarde se donne jusqu'à la mi-octobre pour faire le point avec ses propres troupes sur les échanges en cours avec le ministère.

GARDES ARMÉS

La décision d'armer les gardiens de prison affectés au transport des détenus est entrée en vigueur hier, rapporte la Presse canadienne. Cette mesure sera d'abord introduite dans les plus grands centres de détention comme Québec, Saint-Jérôme et à l'unité de comparution du palais de justice de Montréal.

Au total, 352 gardiens seront appelés éventuellement à suivre une formation pour s'initier au maniement d'une arme à feu.

L'imper en micro-fibres

Son étoffe souple lui donne un drapé élégant et confortable. Grâce à ses micro-fibres tissées serrées au fini suédé hydrofuge, à sa doublure amovible à glissière et à son col de cuir aussi amovible, cet imper convient à toutes les saisons.

199\$

PRIX COURANT 275 \$



On change nos vêtements

Nous vous invitons à venir essayer ce qu'offre le nouveau TipTop. Vous y découvrirez de la qualité et du style comme jamais auparavant, à des prix vraiment abordables. Vêtements de coupes classiques, d'extérieur et de sport : tout est d'un goût impeccable.

L'imperméable en micro-fibres, par exemple, représente une aubaine exceptionnelle pour un manteau de cette qualité.

Les meilleurs vêtements qui soient, des conseils personnalisés et des prix aussi attrayants que notre marchandise!

À notre avis, nous réinventons la valeur en matière de confection pour hommes. C'est le changement le plus important que nous ayons apporté depuis notre fondation en 1909.

4 jours seulement

Présentez votre bon «Mettez-nous à l'essai!» chez TipTop jusqu'au 28 septembre et nous vous donnerons un rabais de 25 \$ sur tout achat d'au moins 100 \$ de marchandise à prix courant.*

TIPTOP

EN BREF

Charlebois plaide coupable

Le chanteur Robert Charlebois a plaidé coupable, hier, à la cour municipale de Montréal, à une accusation de conduite en état d'ébriété. Dans la nuit du 23 juillet, alors qu'il revenait du Festival juste pour rire, Charlebois a été arrêté à un barrage routier érigé par la police de la Communauté urbaine de Montréal, dans un quartier de l'Ouest de la métropole. Son taux d'alcool dans le sang était à ce moment de .18, soit plus du double de la limite permise, qui est de .08. Robert Charlebois, qui ne s'est pas présenté devant le tribunal hier, recevra sa sentence le 6 novembre. (PC)

Poudre contre la grippe

Un nouveau médicament qui pourrait nous débarrasser du virus de la grippe plus rapidement qu'aujourd'hui se pointe à l'horizon. Appelé Zanamivir, le médicament se présente sous forme d'une poudre aux capacités antivirales puissantes. Mise au point en Australie, la poudre doit être aspirée par le nez deux fois par jour pendant cinq jours. (PC)

Hôpital poursuivi

La famille de Michele Rainone, décédée le 3 janvier 1996 dans des circonstances particulières, intente une poursuite de 430 000 \$ contre le Centre hospitalier Fleury, à Montréal. Michele Rainone est décédée après s'être affaïssée sur le trottoir près des portes de la clinique externe de l'hôpital Fleury.

Piquer, c'est plus coûteux qu'avant

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

QUÉBEC — Si « piquer, c'est voler », piquer va devenir encore plus coûteux pour les gens pris sur le fait.

Un récent jugement de la cour du Québec a, pour la première fois, accordé à un détaillant le droit d'obtenir une compensation au civil par l'auteur d'un vol à l'étalage, en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne.

Dans cette cause type déposée par la société d'avocats Landry et Associés, au nom d'un important détaillant de la région, le magasin Zellers de Neufchâtel, la personne avait été prise en possession de marchandises d'une valeur de 148 \$. L'auteur du vol a été condamné à verser une amende de 110 \$ à l'État pour cette infraction d'ordre criminel, tous les biens ayant été récupérés par le détaillant.

En chambre civile, le voleur se voyait aussi condamné à des dommages évalués à 387 \$ au détaillant, soit 100 \$ de dommages-intérêts compensatoires, 75 \$ de dommages exemplaires et 212 \$ de dépens accordés par la cour.

Dans son jugement, le greffier spécial

André Belleau souligne que l'individu avait un plan précis en se présentant chez le marchand. Il a pris trois tuques dont il a enlevé le prix, puis un antisu-dorifique, six disques laser et une cassette vidéo.

Zellers a plaidé que le vol à l'étalage lui a causé des pertes de plus de 8 M \$ en 1995 et que le traitement de chaque dossier de vol lui occasionne des frais d'environ 100 \$.

La cour précise qu'il « devient nécessaire et utile pour contrer les effets du vol à l'étalage et espérer réduire ce fléau que des dommages exemplaires soient accordés... pour créer un effet dissuasif dans la population. »

Le jugement précise que ce vol a porté atteinte aux droits garantis par la Charte, précisément le droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens.

« Nul ne peut entrer chez autrui ni y prendre quoi que ce soit sans son consentement exprès ou tacite », note la cour. Ce premier jugement risque d'être invoqué dans l'avenir contre d'autres voleurs à l'étalage. Ce larcin, avec la fraude et le vol interne, ont entraîné des pertes de près de 4 milliards \$ en 1995.

Les organismes publics passés au peigne fin

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — Un comité d'élus péquistes veut diminuer de moitié les 204 organismes relevant de Québec, notamment en éliminant la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) et en transférant aux villes des entités comme la Société du centre des congrès. L'opération ferait économiser 33 millions \$ sans un seul congédiement.

Hier, le groupe de travail piloté par le député de Fabre à l'Assemblée nationale, Joseph Facal, a rendu public son rapport. Il s'abstient de recourir au remède de la privatisation face aux 204 agences, secrétariats, régies ou autres sociétés d'État.

Si les recommandations sont suivies, ne subsisteraient que 96 entités gouvernementales. Mais les économies apparaissent modestes. Sur un budget global de 1 milliard \$, la mise en oeuvre des suggestions couperait les dépenses de 12,3 millions \$, la première année; de 24 millions \$, en 1999-2000; pour atteindre 33 millions \$, l'année suivante.

Les diminutions ne se traduiront pas par une nouvelle baisse de l'effectif de la fonction publique, les employés jouissant de la sécurité d'emploi. Ceux qui verraient leur organisme aboli pourraient se replacer ailleurs. Sur les 56 372 emplois offerts par les 204 organismes, à peine 180 devraient être touchés par le remue-ménage.

ABOLITIONS, FUSIONS

Au total, 34 organismes seraient rayés des registres. Dans huit cas, cela consiste à éliminer ce qui n'est qu'une coquille vide, comme pour l'Office des autoroutes.

Le groupe indique, par contre, que la SQAE a atteint la fin de sa route. Après avoir supervisé pour sept milliards \$ en travaux, la Société « ne devrait se voir confier aucun nouveau mandat et ses activités être réduites au minimum ».

La privatisation de six organismes est à l'ordre du jour. Mais ce sont déjà des groupes dont le financement provient du privé, comme le Conseil des productions animales et la Société d'investissement jeunesse.

Les députés écartent l'idée de lancer d'ambitieux projets dans ce domaine. Ainsi, il n'en est pas question de céder au privé la Société des alcools du Québec.

Le groupe Facal aimerait déléster Québec de certaines tâches. Pour la Société du centre des congrès de Québec, il faudrait étudier la possibilité d'une prise en charge par la Ville, par la Communauté urbaine ou encore les villes de la région. C'est l'option avancée pour la Régie des installations olympiques, quoique, dans ce cas, la vente au privé soit aussi envisagée.

C'est sur une meilleure efficacité qu'insistent les députés. La Société générale de financement (SGF) devrait avaler des groupes comme SOQUIP, REXFOR et SOQUEM et devenir un levier économique plus fort.

Selon le rapport, « Télé-Québec devrait revenir à sa mission éducative ». En conférence de presse, M. Facal a précisé que « cela peut être moins glorieux qu'essayer de concurrencer les réseaux privés. Mais ce ne devrait pas être une société misant sur quelques personnalités vedettes. »

Dans la foulée de la suggestion sur la disparition de la Commission des affaires municipales, apparaît un commentaire surprenant sur les petites municipalités. Celles-ci ne sont pas assujetties à certains chapitres des lois électorales, entre autres, les dépenses électorales. Les députés croient qu'il faut corriger la situation « pour des règles élémentaires de transparence électorale ». En entrevue, M. Facal a mentionné que des cas de malversation ont été portés à la connaissance du groupe, informations qui n'ont pu être vérifiées. « Ce n'est pas une pratique générale, a-t-il insisté. Mais le principe de la transparence n'a pas à être subordonné à la taille des villes. »

Sous le règne libéral, trois projets de restructuration — les comités Gobeil, Poulin et Morin — ont plus ou moins abouti sur les tablettes, suggèrent les députés. Sans présumer de la suite que donnera leur conseil des ministres, ils laissent entendre que leurs conclusions s'appuient sur une vraie grille d'analyse. Outre M. Facal, le comité est composé de Michel Côté (La Peltre), Camille Laurin (Bourget), Jocelyne Caron (Terrebonne), Jean Campeau (Crémazie) et Benoît Laprise (Roberval).

C'est mieux! Nous avons ajouté
une journée de plus pour économiser!

Les originales et toujours les meilleures

Aubaines mystère

Samedi!
TOUS NOS
MAGASINS
OUVRENT
À 8 h 30

Vendredi 26 septembre et samedi 27 septembre
plus dimanche 28 septembre

10 % à 50 % de rabais

25 % de rabais
Gros électroménagers
Beaumarck®
à prix ordinaire
Gros électroménagers,
rayon 627.

30 % à 50 % de rabais
Sur le prix ordinaire
d'une superbe
sélection d'articles!

10 % à 25 % de rabais
Sur le prix ordinaire,
de solde et de liquidation
de la plupart des articles!

CET AUTOMNE,
ELIZABETH ARDEN
VOUS INVITE À CHOISIR
VOTRE PRIME!

À l'achat de 25 \$ à 65 \$ de produits Elizabeth Arden à la Base, Galeries de la Capitale, Place Laurier ou Place Fleur de Lys, vous pourrez choisir entre 6 et 10 articles-primés selon le montant de votre achat.
Cette offre est en vigueur jusqu'au 12 octobre, ou jusqu'à épuisement des stocks.

*Consultez votre carte Aubaines mystère ou l'une de celles distribuées en magasin pour connaître les détails, les exceptions et le règlement.
Désolés, aucun bon d'achat différé ne sera émis pour les Aubaines mystère et les offres spéciales.

la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

Vous avez le meilleur pour moins cher

Réponses aux préoccupations actuelles sur

L'ASTHME

samedi 27 septembre 1997

de 8 h 30 à 12 h 00

Hôtel Québec



Association pour asthmatiques
et parents d'enfants asthmatiques
et allergiques du Québec

Conférenciers invités:

Dr Michel Labrie
pneumologue,
CHA
Pav. St-Sacrement

Dr Jean Roy
omnipraticien,
Clinique d'asthme
de Québec

Information et inscriptions
(418) 627-3141
(418) 627-8716
Entrée et stationnement gratuits

Partenaire pour les conférences
MERCK FROSST

LE MONDE

Télécommunications. Des solutions faciles.



1 800 561-5981

ULSTER

Catholiques et protestants s'entendent pour négocier

BELFAST (AFP et AP) — Un accord est intervenu hier soir à Belfast, après une journée d'intenses consultations entre les partis protestants et catholiques d'Ulster, sur un texte lançant les premières négociations de fond sur l'avenir de la province britannique.

« C'est une journée historique », a commenté le leader du Sinn Féin, Gerry Adams. Le Parti unioniste, qui réclamait jusqu'à présent l'exclusion du Sinn Féin des pourparlers en raison de ses liens avec l'IRA, y a finalement renoncé et a accepté de rester à la table des négociations.

Le premier ministre britannique Tony Blair a salué l'accord : « Je souhaite maintenant que des progrès interviennent rapidement dans les discussions. Elles seront sans nul doute difficiles, mais je reste déterminé à parvenir à un accord d'ici mai. »

JOHN DE CHASTELAIN À LA TÊTE DE LA COMMISSION

Aux termes de l'accord, une commission de supervision du désarmement des paramilitaires des deux camps, en parallèle aux négociations, a également été formellement mise en place, avec à sa tête le général canadien John de Chastelain.

Après 15 mois de vaines discussions, le coup d'envoi a ainsi été donné aux premières négociations ayant jamais réuni les protestants unionistes, défenseurs du maintien de l'Ulster dans le Royaume-Uni, et les catholiques nationalistes, partisans de l'unification de l'Irlande.

« Notre responsabilité conjointe est maintenant de faire de la paix une réalité », a ajouté le chef de l'aile politique de l'IRA.

Le chef du principal parti unioniste, David Trimble, a de son côté souhaité voir dans le lancement des négociations « les premiers pas du Sinn Féin vers l'acceptation de la partition » de l'Irlande.

Le fait que le consentement ne soit pas cité comme un principe devant guider les négociations représente une concession importante des protestants unionistes, majoritaires en Ulster.

La mention du désarmement en parallèle aux négociations, mais sans précision de calendrier, était la seule formulation acceptable par les partis représentant les paramilitaires des deux camps.

Les négociations de fond qui peuvent désormais commencer se dérouleront à trois niveaux : les relations entre Londres et Dublin, celles entre Dublin et l'Irlande du Nord et les arrangements institutionnels internes à la province.

Les discussions doivent s'ouvrir lundi au château de Stormont, à Belfast.

Premiers ravages d'El Nino



Les gigantesques incendies en Indonésie, dont la fumée s'étend maintenant de la Thaïlande aux Philippines, viennent de faire leurs premières victimes officielles, deux personnes ayant succombé à des complications pulmonaires. Ces morts directement provoqués par les incendies s'ajoutent aux 251 personnes décédées en Nouvelle-Guinée occidentale de malnutrition ou de maladies transmises par l'eau polluée, conséquences de la pire sécheresse à frapper l'Indonésie depuis 50 ans. La saison des pluies n'étant pas cette année au rendez-vous — imputable au phénomène climatique El Nino —, ces incendies saisonniers, volontairement allumés pour dégager les forêts dont le bois a été préalablement coupé, ont échappé à tout contrôle. Deux millions de tonnes de riz manqueront à la prochaine récolte, tandis que les cultures de café, de cacao et d'huile de palme sont fortement touchées. Dans l'île de Sumatra, plus de 32 000 personnes souffrant de problèmes respiratoires graves ont été recensées. En Thaïlande, les fumées ont atteint la station balnéaire de Phuket, haut lieu du tourisme, sous la forme d'un épais brouillard gris, tandis qu'à Singapour, la pollution de l'air atteignait un tel taux que les autorités demandaient aux personnes âgées ou souffrant de problèmes respiratoires de ne pas sortir.

Un président favorable aux réformes pour le Vietnam

HANOI (AFP) — Les députés vietnamiens ont élu hier Trần Duc Luong, un homme qui incarne une relève plus jeune et favorable aux réformes économiques, à la présidence de la république pour un mandat de cinq ans.

Luong, 60 ans, vice-premier ministre depuis 10 ans, est considéré comme un homme de dossier, soutenant la politique de réformes économiques et également comme un proche du secrétaire général du Parti communiste vietnamien (PCV) Đỗ Mười.

Il a l'image d'un « Monsieur propre » dans un pays où la corruption est devenue endémique et commence à provoquer une grave agitation en province.

Un diplomate occidental de haut rang estimait hier qu'il s'agissait « d'un homme expérimenté, respecté, efficace, et qui a une assez bonne compréhension du monde extérieur ».

Le poste de président, qui représentait au Vietnam l'un des piliers de la troïka au pouvoir avec celui de numéro un du PCV et de Premier ministre, va, avec l'arrivée de Luong, avoir un nouveau profil. « La signification sera totalement différente maintenant, estimait ce diplomate. Lê Duc Anh avait un énorme pouvoir avec l'Armée, la sécurité, ce qui ne sera pas le cas de M. Luong. »

ALGÉRIE

Appel à la trêve

L'Armée islamique du Salut ordonne la fin des combats

■ ALGER (AP et AFP) — Timide espoir de retour à la paix en Algérie : l'Armée islamique du Salut, le bras armé du FIS, le Front islamique du Salut, a lancé un appel au cessez-le-feu hier et « ordonné à tous les chefs de compagnies combattantes sous son commandement d'arrêter les opérations de combat à partir du 1^{er} octobre ».

Cet appel à la trêve, signé Madani Mezzerag, « émir national de l'Armée islamique du Salut », a pris la forme d'un communiqué diffusé par les médias gouvernementaux algériens.

C'est la première fois depuis l'interruption du processus électoral en janvier 1992 et la généralisation des violences que les organes de presse diffusent des extraits d'un message d'un dirigeant du FIS. Le FIS a été interdit en avril 1992.

Le texte invite « les autres groupes attachés aux intérêts de la religion et de la nation à se rallier afin de dévoiler l'ennemi qui se cache derrière les abominables massacres et d'isoler les criminels résidus des extrémistes pervers du GIA (Groupe islamique armé) ».

Ce communiqué — daté du 21 septembre, donc avant le massacre de Bentaha — survient trois semaines après une déclaration du chef du FIS, Abassi Madani, indiquant qu'il était prêt à lancer

L'Armée islamique du Salut est peu présente dans l'Algérois, où se concentrent les massacres

un appel à l'arrêt des violences. Il s'agit d'un pas très important, estiment les observateurs à Alger, car l'Armée islamique du Salut se démarque ainsi totalement du GIA ; mais la question est de savoir si cet appel sera suivi d'effet, ce dont beaucoup doutent à Alger.

Le quotidien (gouvernemental) *El Moudjahid*, qui passe d'ordinaire sous silence les communiqués islamistes, voyait dans cet appel, publié à la « Une », un « grand tournant » s'il « était suivi d'effets ». Mais, selon l'organe officiel du gouvernement algérien cet appel reflète « une position sage, bien que tardive, qui risque d'ailleurs d'être altérée ou court-circuitée par ceux qui ne veulent pas que l'Algérie pense ses blessures et retrouve la paix ».

PORTE OUVERTE AU GIA?

La presse algérienne indépendante a pour sa part minimisé l'importance du message, en soulignant le fait qu'il risque de ne pas être suivi d'effet, tout en craignant qu'il annonce un rapprochement entre militaires et islamistes, flirt déjà ébauché dans le passé mais qui n'a jamais abouti.

La plupart des comités d'autodéfense de la population estimaient, eux, que « l'armée algérienne et l'Armée islamique du Salut se neutralisent mutuellement, ce qui risque de laisser le champ libre aux groupes armés ».

La question de la portée de cet appel sur le terrain, et de ses répercussions sur le plan politique, est en effet difficile à cerner, au moment où les tueries de civils ont atteint une ampleur jamais égalée depuis le début des affrontements.

L'Armée islamique du Salut, forte de plusieurs centaines de combattants, est surtout active dans l'est et l'ouest, où elle possède des maquis structurés. Elle est peu présente dans l'Algérois, où se concentrent les massacres.

Cette zone est sous l'influence du GIA et de certaines phalanges et groupes dissidents, qui font une surenchère dans les massacres.

Numériquement très inférieure au GIA, l'Armée islamique du Salut affirme n'attaquer que des objectifs militaires et des forces supplévitives.

Le GIA a toujours refusé toute trêve et négociation avec la « junte ».

EN BREF

VITROLLES

Le FN débaptise les rues Mitterrand et Mandela

La mairie d'extrême-droite de Vitrolles, l'une des quatre villes françaises administrées par le Front national de Jean-Marie Le Pen, veut débaptiser plusieurs rues portant des noms emblématiques comme François Mitterrand, Nelson Mandela, Salvador Allende... Pour marquer sa « volonté d'enraciner Vitrolles dans son identité provençale », la mairie FN a décidé d'utiliser le nom de « Vitrolles-en-Provence », a annoncé hier le porte-parole de la commune, Bruno Mégret, numéro 2 du FN et mari du maire de cette ville-dortoir proche de Marseille, Catherine Mégret. La municipalité se défend d'arrière-pensées politiques pour sa démarche. Ainsi, concernant l'avenue François Mitterrand, Mégret explique : « Ce choix est le signe du profond attachement de la population au nom traditionnel de cette avenue », anciennement avenue de Marseille. Quant à la place Nelson Mandela, elle « se doit de s'appeler Place de Provence plutôt que du nom, choisi à rebours de tous les usages, d'un chef d'État étranger vivant et encore en exercice ». La mairie débaptise aussi l'avenue Salvador Allende et le square Olof Palme. (AFP)

Israël poursuit la colonisation

Malgré l'opposition des États-Unis qui avaient réclamé une « pause » dans la politique d'implantations juives, le premier ministre Benjamin Nétanyahu a annoncé

hier la construction prochaine de 300 logements dans la colonie d'Efrat, en Cisjordanie. Durant sa visite au Proche-Orient le mois dernier, le secrétaire d'État américain Madeleine Albright avait réclamé une « pause » dans la politique israélienne de colonisation, afin de relancer le processus de paix. Nétanyahu lui avait opposé une fin de non-recevoir, ajoutant que le processus de paix ne pourrait pas reprendre en l'absence d'une mobilisation des autorités palestiniennes contre le terrorisme. (AP)

ARABIE SAOUDITE

Condamnation à mort levée contre 1,2 million \$

L'avocat des deux infirmières britanniques, reconnues coupables cette semaine, en Arabie Saoudite, du meurtre de l'Australienne Yvonne Gilford, a affirmé hier que le frère de la victime, Frank Gilford, avait renoncé à réclamer la peine de mort contre une compensation de 1,2 million \$. Selon la loi islamique, en vigueur en Arabie Saoudite, les parents de la victime d'un meurtre peuvent renoncer à demander la peine de mort en échange de la « diya », une compensation financière. Mardi, les avocats de la famille Gilford avaient indiqué que Deborah Parry avait été reconnue coupable d'homicide volontaire, passible de la peine de mort, et Lucille McLauchlan, de complicité et condamnée à 500 coups de fouet et à huit ans de prison. L'avocat des deux infirmières a aussi indiqué qu'un appel serait lancé en Grande-Bretagne pour collecter les fonds nécessaires au paiement de cette compensation. (AFP)



Les photographes déposent les armes

Quatre-vingts photographes de presse ont déposé leurs « armes », hier, à l'Élysée, à la sortie du cabinet du premier ministre français Lionel Jospin, en guise de protestation contre l'enquête instituée sur leurs collègues impliqués dans l'accident ayant coûté la vie à la princesse Diana. Neuf photographes et un motocycliste font face à des accusations de non-assistance à personne en danger. Pendant ce temps, à Londres, la commission de surveillance de la presse britannique se prépare à annoncer « une série de mesures radicales » pour inciter les journaux à mieux respecter la vie privée. La commission songe notamment à repousser à 21 ans l'âge auquel les jeunes sont protégés des incursions des médias. Actuellement, la presse ne doit pas interviewer ou photographier d'enfants de moins de 16 ans sans le consentement de leurs parents. Actuellement, les règles de la presse britannique stipulent simplement que « l'intrusion dans la vie privée d'une personne sans son consentement n'est acceptable que si elle est faite dans l'intérêt du public ». (AFP et AP)

NOBEL DE LA PAIX

Un Collectif contre les mines parmi les favoris

La « Campagne internationale pour interdire les mines », dont la cause a été le dernier combat de la princesse Diana avant sa mort, figure parmi les favoris au prix Nobel de la paix. Un record de 130 candidatures — plus de 100 personnalités et 25 organisations — ont été présentées cette année au Comité Nobel norvégien, qui annoncera son choix le 10 octobre à Oslo. Seules les candidatures présentées avant le 1^{er} février sont recevables. Aucun prix ne peut être attribué à titre posthume, ce qui exclut la princesse Diana de la course au prix Nobel. Richard Holbrooke, Jimmy Carter, les organisations Médecins sans Frontières et l'Armée du Salut sont également candidats au Nobel. (AFP)

TWA-800 : nouvelle piste

Le passage accidentel d'un courant de haute tension dans un câble relié au réservoir central pourrait avoir provoqué l'explosion en vol du Boeing de la TWA qui s'est abîmé en mer le 17 juillet 1996 au large de New York, a rapporté hier CBS. Les enquêteurs étudient la possibilité qu'un courant de haute tension ait été transmis accidentellement à un câble de basse tension reliant les appareils de mesure situés à l'intérieur du réservoir aux cadrans du cockpit. Les enquêteurs sont toujours à la recherche de preuves matérielles, telles que des câbles détériorés, pouvant étayer cette théorie sur les causes de l'accident qui a coûté la vie à 230 personnes. (AFP)

Notre plus grande qualité c'est le

SERVICE

Aucun paiement, aucun comptant, aucun intérêt sur toute la marchandise

Commencez à payer en

AOÛT 1998

MCCLARY



Lave-vaisselle (173709)

- 4 boutons
- Lavage 3 niveaux
- **Broyeur d'aliments mous**
- Panneau réversible
- Disponible en blanc sur blanc

Whirlpool
APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS



Lave-vaisselle (197054)

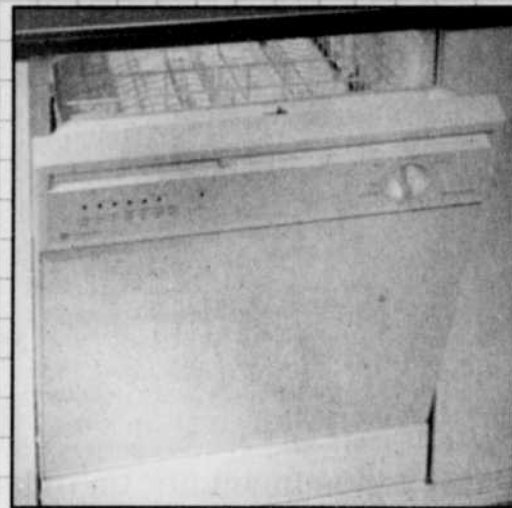
- **Broyeur d'aliments durs**
- Ustensiles dans la porte
- système de lavage « Power clean »
- Rinçage d'attente

499⁹⁵

-30⁰⁰ rabais

469⁹⁵

GENERAL ELECTRIC



Lave-vaisselle (196659)

- **Ultrasilencieux**
- 7 programmes
- Départ différé 6 heures
- Gicleurs à trois niveaux
- Panier à tiges repliables

599⁹⁵

ASKO



Lave-vaisselle (185093)

- Intérieur en acier inoxydable
- Panier recouvert de graphite et nylon
- Triple filtration d'eau
- Super silencieux
- Disponible en noir

989⁹⁵

399⁹⁵

GENERAL FREEZER

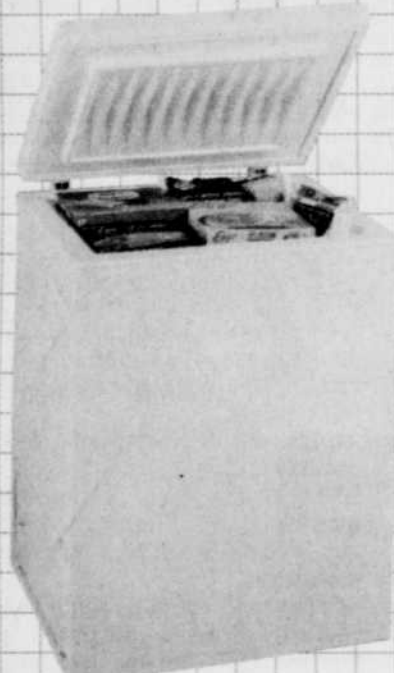
Congélateur horizontal à partir de

279⁹⁵

PLUS DE 500
CONGÉLATEURS
EN ENTREPÔT

Congélateur vertical à partir de

479⁹⁵



SUB-ZERO



Près de la cuisinière.
Près de la table.
Dans l'îlot.
La question n'est plus de savoir où placer le réfrigérateur mais plutôt où ne pas le placer.



A M E U B L E M E N T S
TANGUAY

OUVERT
LE DIMANCHE
DE MIDI À 17H00

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province!

Commande téléphonique • Utilisez nos lignes sans frais **AVANTAGE 1-800**

LÉVIS:
5720, boul. Étienne-Dallaire
(angle Kennedy)
1-800-563-4511
(418) 833-4511

BEAUPORT:
535, boul. Ste-Anne
1-800-563-6282
(418) 667-6282

LES SAULES:
Carrefour Les Saules
5150, boul. de l'Ornière
1-800-563-4411
(418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES:
2200, boul. des Récollets
1-800-465-2200
(819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE:
822, boul. Sainte-Anne
Rte 132, Cté de Rimouski
1-800-463-4411
(418) 725-4411

CHICOUTIMI:
1990, boul. Talbot
1-800-363-4711
(418) 698-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP:
245, Hôtel-de-Ville
1-800-510-4711
(418) 867-4711

* Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente. Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant. Cartes de crédit acceptées. Prix, produits et modalités de paiement sujets à changements sans préavis.